

Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

Paris, 22 janvier 2018

Le lundi 22 janvier 2018, à 19h30, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 16 janvier 2018.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Eric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Catherine CHEVALLIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, Mme Élisabeth GUY DUBOIS, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, M. Etienne MERCIER , M. Cyril MOURIN, Mme Carine PETIT, Mme Danièle POURTAUD, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUUEL

Mme Marie-Claire CARRERE-GEE jusqu'à la délibération 2018 DEVE 38

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET à partir de la délibération 2018 DLH 47

Mme Caroline MECARY

Mme Olivia POLSKI

M Armand RENARD

M Hermano SANCHES-RUIVO

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Sylvie LEKIN

M Patrick VIRY

Mme Catherine CHEVALLIER

Mme Carine PETIT

M Cédric GRUNENWALD

M Florentin LETISSIER

M Pascal CHERKI

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Marie-Laure DAUCHEZ jusqu'à la délibération 14 2018 04

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET jusqu'à la délibération 14 2018 03

**Mme PETIT ouvre la séance à 19h30.**

**Mme PETIT**

Mesdames et messieurs les élus, merci de bien vouloir prendre place. J'ouvre officiellement cette première séance de l'année 2018.

Stéphane Fertier m'a fait part de sa démission du conseil d'arrondissement, c'est pourquoi nous ne le voyons pas ce soir. Il m'a adressé un message début janvier. Voici un extrait de sa lettre : « *Madame la Maire, je tiens à cette occasion à vous dire le plus grand respect que j'éprouve à votre égard et à celui de tous les élus -quels qu'ils soient- de votre conseil, mais aussi de toute autre assemblée, tant je mesure le degré d'abnégation que cela exige, même s'il y a aussi -et heureusement- beaucoup de satisfaction à consacrer du temps au service de l'intérêt général. Cela ne se fait pas sans sacrifice, que ce soit sur le plan familial et/ou professionnel, et il est dommage que trop souvent nos concitoyens ne le perçoivent pas à leur juste mesure. Je serai toujours attentif, bien entendu, aux projets que je souhaite nombreux dans notre arrondissement, et, au-delà, dans notre belle capitale.* »

Je l'ai remercié car il était un élu de l'opposition présent depuis les dernières élections municipales de 2014, présent à chacun de nos conseils, présent là où il était désigné, que ce soit au conseil d'administration de la caisse des écoles, dans les conseils de quartier et dans bien d'autres instances.

À la date de sa démission officielle, nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle élue. Vous savez en effet que lorsqu'un conseiller démissionne c'est le suivant ou la suivante de la liste présentée au deuxième tour des élections municipales de 2014 qui devient conseiller ou conseillère d'arrondissement. J'ai donc le plaisir d'accueillir au sein de notre assemblée Catherine Chevallier (avec deux « l »). Je pense que nous sommes le seul conseil municipal de France à avoir deux élues portant le même prénom et le même nom, bien qu'elles ne défendent pas les mêmes positions. Bienvenue, Madame Chevallier ; j'espère que nous mènerons des débats et des conseils constructifs.

Souhaitez-vous dire quelque chose, M. Lesain ?

**M. LESAIN**

Je crois, Madame la Maire, que vous l'avez très bien dit. Mon ancien collègue et toujours excellent ami, Stéphane Fertier l'a également très bien dit dans sa lettre. Nous aussi voulons le remercier pour tout le travail qu'il a abattu avec nous et avec vous depuis le début de la mandature. Je sais, comme il vous le disait, qu'il reste très attentif. Nous ne manquerons pas de continuer à beaucoup échanger avec lui sur tout ce qui anime l'arrondissement.

**Mme PETIT**

Je voulais rendre hommage et avoir une pensée particulière pour Odette Christienne, décédée en fin d'année 2017, qui avait été élue de notre conseil d'arrondissement, avec Pierre Castagnou et Bertrand Delanoë. Je souhaite que nous lui dédicacions cette séance du conseil d'arrondissement. Odette Christienne était une grande femme, farouchement républicaine et laïque. Elle avait assuré de belles missions auprès de Bertrand Delanoë comme adjointe en charge du monde combattant et de la mémoire, puis comme correspondante défense. Je sais que ses collègues dans l'exécutif parisien, comme Danièle Pourtaud, Pascal Cherki et bien d'autres, ont pu apprécier ses grandes qualités. Elle était toujours bien présente, aussi bien au Conseil de Paris que dans les conseils d'arrondissement, d'où elle tirait sa légitimité pour accomplir son mandat d'élue. Nous avons toutes et tous une pensée pour Odette Christienne.

**M. LESAIN**

Nous nous associons bien sûr à cet hommage mais je voudrais, si vous le permettez, que nous ayons une pensée pour une autre personne de l'arrondissement qui nous a quittés, et dont les obsèques étaient célébrées aujourd'hui : Jean-Pierre de Sarrau, très présent au centre social Didot. Je voudrais également l'associer à notre séance de ce soir.

**Mme PETIT**

Très bien.

Voici les pouvoirs : Mme Carrère-Gée à M. Viry, Mme Blauel à Mme Lekin, M. Sanches-Ruivo à M. Cherki, Mme Mecary à moi-même, M. Renard à M. Letissier, Mme Polski (qui nous rejoindra en cours de séance) à M. Grunenwald.

### Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement

#### - Projet de délibération 14 2017 01

Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 6 novembre 2017

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

#### - Projet de délibération 14 2018 2

Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 27 novembre 2017

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**Mme PETIT**

Nous allons adopter les deux derniers comptes rendus, celui de la séance du 6 novembre et celui de la séance du 27 novembre. En effet, il y avait eu un problème dans la transmission du compte rendu du 6 novembre.

Avez-vous des remarques ?

**M. LESAIN**

Pas de modification de forme si ce n'est une simple relecture des présences et absences du conseil du 6 novembre ; il me semble que certaines choses ne sont pas cohérentes dans les listes.

J'utilise le compte rendu du 27 novembre pour vous interroger sur un point, Madame la Maire ; en page 12, vous indiquez à propos d'une prestation d'un responsable associatif du 14<sup>e</sup>, qui a fait couler un peu d'encre : « *Je pense qu'il n'est pas nécessaire de porter plainte ni de déposer une main courante* », après l'intervention dénudée de cette personne. Or, M. Delol a été convoqué par la police. Si j'ai bien compris, cette convocation fait suite à une plainte que vous avez déposée. Pouvez-vous nous indiquer si, oui ou non, vous avez porté plainte, et si oui, ce qui vous a poussé à la faire, dans la mesure où vous indiquez l'inverse au moment des événements.

**Mme PETIT**

Après notre première réaction collective, nous avons décidé de porter plainte pour outrage dans le cadre d'une séance de conseil d'arrondissement. Cela a été requalifié par le parquet d'exhibition sexuelle. Tout cela est entre les mains de la justice. M. Delol ne s'est pas à nouveau manifesté, si ce n'est devant le parvis de la mairie ou devant le commissariat.

Puis-je soumettre à votre approbation les deux comptes rendus ?

---

### DÉLIBÉRATION N ° 1

**14 2018 01** Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 6 novembre 2017

**Mme Carine PETIT** rapporteure

**DÉLIBÈRE**

Le compte rendu en date du lundi 06 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

---

**DÉLIBÉRATION N°2**

**14 2018 02** Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 27 novembre 2017

**Mme Carine PETIT rapporteure**

**DÉLIBÈRE**

Le compte rendu en date du lundi 27 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 14 2018 03**

**Remplacement de M Stéphane Fertier par Mme Catherine Chevallier au sein de différentes instances municipales**

*Rapporteure : Mme Carine PETIT*

**Mme PETIT**

Nous allons procéder au remplacement de M. Stéphane Fertier dans les différents conseils d'administration des collèges et des lycées du 14<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons donc proposé que Catherine Chevallier remplace M. Fertier là où il était désigné. Catherine Chevallier devient suppléante de Bertrand Lesain pour le conseil d'administration du collège Jean Moulin, suppléante de Marie-Laure Dauchez pour l'établissement régional d'enseignement adapté Croce-Spinelli. Elle devient titulaire pour conseil d'administration de la cité scolaire lycée François Villon, pour le lycée Raspail, et pour siéger au sein du conseil de sécurité et de prévention de la délinquance du 14<sup>e</sup> arrondissement.

---

**DÉLIBÉRATION N°3**

**14 2018 03** Remplacement de M Stéphane Fertier par Mme Catherine Chevallier au sein de différentes instances municipales

**Mme Carine PETIT rapporteure**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : Vu le projet de délibération 14 2018 03, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le remplacement de M Stéphane Fertier par Mme Catherine Chevallier au sein de différentes instances municipales ;

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 dont 6 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 14 2018 04**

**Désignation de représentants du conseil d'arrondissement au sein des Conseils de quartier**

*Rapporteure : Mme Carine PETIT*

**Mme PETIT**

Nous devons également procéder au remplacement de Stéphane Fertier au sein des différents conseils de quartier, en ce qui concerne le collège des élus. En effet, chaque conseil de quartier comprend un collègue élu qui représente à la fois l'opposition et la majorité municipale.

Catherine Chevallier, vous serez donc titulaire au conseil de quartier Porte de Vanves-Didot-Plaisance, au conseil de quartier Montsouris-Dareau, et suppléante aux conseils de quartier Montparnasse-Raspail et Jean Moulin-Porte d'Orléans.

Pas d'interventions ? Je soumetts donc cette délibération au vote.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 4

**14 2018 04** Désignation de représentants du conseil d'arrondissement au sein des Conseils de quartier

**Mme Carine PETIT rapporteure**

#### **DÉLIBÈRE**

Article unique : Vu le projet de délibération 14 2018 04, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation la désignation de représentants du conseil d'arrondissement au sein des Conseils de quartier ;

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

---

#### **- Projet de délibération 14 2018 05**

**Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription des 13 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations**

*Rapporteur : M. Didier ANTONELLI*

**M. ANTONELLI**

Ce sont désormais des inscriptions à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne.

Je voulais saluer l'arrivée dans l'équipe, de Madame Annabelle Janodet, qui devient directrice de la vie associative et citoyenne de tout l'arrondissement, et de Madame Fanny Perrigault, qui devient responsable de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne, au 22, rue Deparcieux. Bienvenue à elles.

Aujourd'hui, 13 associations sont à intégrer, ce qui porte le total des associations actives agréées dans le 14<sup>e</sup> à un peu plus de 680 :

- Association nationale des hospitaliers retraités : association de solidarité, qui regroupe les retraités des personnels hospitaliers ;
- Association des journalistes du patrimoine, qui intègre une nouvelle adresse, rue Schœlcher dans le 14<sup>e</sup> ;
- Association Karaté Shotokan de Paris ;
- Association Sauve mon futur, association de défense environnementale ;
- L'Atelier protestant, éthique et société, qui appartient à l'Institut Protestant, boulevard Arago ;
- Le Cercle des investisseurs immobilier de Paris, groupe d'investisseurs débutants, qui souhaite se regrouper pour apprendre à mieux investir ;
- Association Vieux et chez moi, association d'aide pour une meilleure prise en compte de la parole de nos anciens ;
- La Compagnie des Xylophages, nouvelle compagnie de théâtre ;
- L'Accorderie locale, qui se sépare (mais pas totalement) de la régie de quartier ; elle intègre donc en tant qu'association autonome le réseau des accorderies de France ;

- L'association Quatrième œil, aide aux professionnels de l'image enregistrée ;
- L'association Disruptif RH, association de déstandardisation économique, aide à la personnalisation des produits ;
- Le 32 Ciné ;
- Paris 14 Territoire de cinéma. Ces deux dernières associations de ciné-clubs préparent un grand événement au printemps avec les conseils de quartier, avec des projections de films dans les salles et en plein air.

**Mme PETIT**

Je sou mets au vote cette délibération.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 5**

**14 2018 05** Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription des 13 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations

**M. Didier ANTONELLI** rapporteur

### **DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> : Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement autorise Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement à faire procéder à l'inscription auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne ou en infraction avec les lois françaises.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

---

\*\*\*\*\*

### **Communication de la Maire relative à la programmation budgétaire 2018**

**Mme PETIT**

Je prends la parole pour vous faire part, comme chaque début d'année civile, après adoption du budget de la Ville de Paris en décembre, d'une communication sur la programmation budgétaire 2018 pour le 14<sup>e</sup> arrondissement. Les groupes pourront ensuite s'exprimer sur cette communication.

Je vous rappelle que le budget de fonctionnement de la mairie du 14<sup>e</sup> s'élève à 7 969 385 euros. Il s'agit d'un budget déconcentré.

En ce qui concerne le budget d'investissement localisé et le budget d'intérêt local, nous avons prévu cette année 35 % de notre budget d'investissement pour des travaux réalisés sur la voirie. Ils constituent, avec les travaux d'investissement dans les équipements scolaires, le plus gros poste budgétaire pour les opérations.

Nous continuons notre travail sur les travaux de voirie. Pour cette année 2018, quelques démarrages sont un peu plus importants que les autres, ou que le simple entretien de notre chaussée et de nos trottoirs : avec Sylvie Lekin, nous avons choisi de démarrer les travaux d'aménagement de la rue Didot dans sa partie sud. Nous avons en effet attendu la fin des travaux du nouveau quartier Broussais pour pouvoir proposer en concertation (que nous allons lancer en février avec les commerçants et les habitants de cette partie de la rue Didot située entre le boulevard Brune et la rue d'Alésia) un budget de près de 200 000 euros. Nous prévoyons un projet d'aménagement qui essaiera de satisfaire les piétons. En effet, vous le savez, certains trottoirs sont un peu trop étroits. Nous allons également essayer de concilier des aménagements pour les vélos ainsi que pour les

stationnements, y compris pour les besoins de livraison des commerçants. C'est quelque chose de très attendu par les commerçants et par les habitants de cette partie de la rue.

Nous lancerons également un travail d'étude -que nous avons souhaité également inscrire au budget voirie- sur les premiers aménagements de rénovation de la Porte d'Orléans, en complément du projet de l'avenue du Général-Leclerc, et pour préparer l'aménagement qui sera rendu nécessaire après la construction du centre nautique de la Porte d'Orléans.

Nous interviendrons également pour 150 000 € sur le passage Dareau et sur un certain nombre de rénovation de tapis et de chaussée de rues : rue Eugène Pelletan et rue Lalande, en continuité de la rue Daguerre, où de nombreuses petites rues sont très abîmées.

Nous terminerons la rue de La Sablière entre la rue Maindron et la rue Didot, et entre la rue des Plantes et sur l'avenue du Maine.

Nous avons attendu la fin des travaux du cinéma Gaumont Alésia : nous allons pouvoir intervenir sur la sécurisation d'une traversée piétonne de la rue d'Alésia, située au croisement de la rue d'Alésia et de la rue Montbrun, tout cet ensemble très dangereux pour la traversée des piétons, des vélos et même pour les automobilistes. Nous allons intervenir par la création d'un plateau surélevé, en regardant comment tout cela se traduira techniquement. Le montant s'élèvera à 90 000 €. Cela répondra à une meilleure sécurisation des cheminements des écoliers et des collégiens de ce quartier.

Côté espaces verts et espaces publics, nous continuerons la prolongation du travail mené sur la coulée verte et nous prolongeons ce qui a déjà été réalisé sur le square Wyszynski jusqu'au square Plumier. Nous arriverons progressivement jusqu'à la Porte de Vanves. Nous interviendrons également sur l'aire de jeu du jardin de la ZAC Didot qui en ces temps pluvieux est une véritable pataugeoire.

En ce qui concerne les équipements publics de proximité qui sont rattachés à l'inventaire du 14<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit d'un budget de plus de 2 M€. Nous consacrons 40 % de ce budget pour les équipements publics, écoles et crèches (plus modestement). Avec Agnès Bertrand nous avons souhaité mettre la priorité sur les écoles ; 18 écoles pourront bénéficier au cours de cette année de travaux importants de modernisation, de différentes mises aux normes, et de travaux de confort.

Les travaux les plus emblématiques sont les suivants :

- Un auvent dans la cour de l'école 20-22 Chantin ;
- L'aménagement des bureaux pour un meilleur accueil assuré par les REV, dans les écoles Maurice d'Ocagne et 48 Hippolyte Maindron. Cette dernière verra aussi une modernisation de son réfectoire. Comme nous nous y étions engagés, nous avons réalisé des travaux pour maintenir une équipe de cuisine satellite de production des repas, avec un agrandissement du côté caisse des écoles. Nous en profitons pour revoir le réfectoire de cette école ;
- La poursuite du plan de modernisation et de rénovation des sanitaires dans les écoles. Après les écoles du 3 Alésia, Boulard, Ocagne, Prisse d'Avennes, nous nous attaquerons aux écoles du 87 Arago, du 69-71 Ouest, et du 188 Alésia ;
- Dans le cadre du Plan Climat, je cite les deux opérations les plus importantes en terme budgétaire et en terme d'intervention : changement des fenêtres pour les écoles Ripoché et Rouvier, très attendu par les équipes.

En ce qui concerne les équipements petite enfance, la crèche Pernety est encore fermée pour restructuration complète. La crèche Auguste Cain bénéficiera également de travaux de restructuration et de rénovation importants.

Nous n'oublions pas nos équipements sportifs, pour ceux qui sont rattachées à l'inventaire du 14<sup>e</sup> arrondissement, ni les travaux dans les équipements jeunesse et culturels. Nous ferons des travaux de rénovation des sols pour le centre Paris Anim' Montparnasse et des travaux de réaménagement pour la section jeunesse de la bibliothèque Georges Brassens. Le gymnase Mouchotte verra son sol rénové.

Nous n'oublions pas le budget participatif qui a été voté sur vos projets et vos idées ; il occupe une bonne partie des services municipaux, pour sa conception, sa réalisation et sa programmation concrète en termes de démarrage de chantier. L'engagement financier s'élève à plus de 3 822 000 euros. Je rappelle les budgets qui ont été approuvés en septembre et octobre 2017, qui s'inscrivent dans le calendrier de réalisation 2018 :

- Une promenade plantée paisible entre Denfert et Montsouris ; nous travaillerons sur l'avenue René Coty, pour un montant de 342 000 € ;
- Des locaux associatifs ouverts dans un pavillon abandonné : il s'agit du projet de la Maison grecque ;
- Le prolongement de la coulée verte, pour un montant de 475 000 € ;
- Une meilleure signalisation pour les personnes malvoyantes, pour un montant de 75 000 € ;
- Les habitants du quartier de la dalle Renoir-Lichtenberger continueront à aménager le square Marin, avec le square de la biodiversité ;
- Rénovation et réouverture du pavillon Laprade, qui est l'ancien restaurant universitaire situé du côté de la Porte d'Orléans, pour un équipement ouvert sur le quartier ;
- Équipement en tableaux noirs numériques pour plusieurs écoles du 14<sup>e</sup>, pour un montant de 400 000 euros ;
- Avec le conseil de quartier Mouton-Duvernet et les riverains, embellissement et végétalisation du square aspirant Dunand, pour un montant de 625 000 € ;
- Projet concernant le quartier Plaisance et toute la place dite de la Fontaine, la future place Louise Losserland, pour un montant de 150 000 euros.

Mon intervention serait incomplète, au regard de l'investissement de la Ville de Paris, si je ne listais pas en plus de ce budget pour les équipements de proximité, tous les gros chantiers qui ont démarré en fin d'année 2017, et qui vont se poursuivre pendant une bonne année et demie. Vous les avez certainement remarqués en parcourant les rues de notre arrondissement. Nous organiserons lundi prochain avec Mélody Tonolli une réunion de présentation et de suivi du chantier du conservatoire Porte de Vanves. Nous avons également vu démarrer les travaux des deux musées : ceux du musée Jean-Moulin et de la Libération place Denfert-Rochereau et ceux du nouveau musée des Catacombes. Je parlais tout à l'heure des travaux de restructuration de la crèche Pernety mais une opération a également été organisée en plusieurs étapes avec les clubs résidents au gymnase Huygens ; nous avons engagé près d'1,3 M€ pour rénover entièrement les différentes salles sportives de ce bel équipement. Vous avez pu également remarquer les travaux de la piscine du centre nautique Porte d'Orléans, sur le stade Élisabeth.

Un micro-projet tenait à cœur à tous les usagers et tous les voisins du centre sportif Jules Noël : nous allons procéder à la rénovation d'un mur d'escalade extérieur inutilisé depuis de nombreuses années, pour un montant de 100 000 €, avec une casquette permettant de s'abriter des intempéries.

L'année 2018 verra les premiers coups de pioche pour la rénovation de la place Hélène et Victor Basch et de l'avenue du Général-Leclerc.

Si vous souhaitez intervenir, je vous laisse bien volontiers la parole.

## **M. LESAIN**

Merci pour cet exposé, qui est plus complet que la note que nous avons eue en amont de ce conseil. Chaque année, nous avons un peu moins que la note précédente ; de 7 pages l'an dernier, à 4 pages cette année. Par ailleurs, il faut deviner les chiffres : sur cinq projets, un seul chiffre est présenté. Nous vous demandons, pour l'année prochaine (nous l'avions déjà demandé l'année dernière) un peu de systématisation. Cette présentation est très utile, et nous vous en remercions, mais le fait d'avoir la totalité des informations et des investissements serait extrêmement intéressant, plus que ces morceaux choisis.

Depuis le début de la mandature, il a été question d'un plan pluriannuel sur la partie voirie, qui permette d'évaluer les urgences. Or on nous donne chaque année la liste des heureux sélectionnés : les voiries qui auront le privilège d'être travaillées sur l'année. Nous aimerions être associés, au travers d'un état des lieux des voiries à refaire, de façon à identifier les travaux les plus urgents. Nous n'avons pas ces éléments, demandés par différentes personnes de l'opposition. Nous ne pouvons que vous inciter à nous les donner pour le débat qui nous animera l'année prochaine.

Quelques micro-points demandent des précisions : parmi les projets que vous avez cités, se trouvent les travaux de l'aire de jeux ZAC Didot : ce projet d'aménagement dont nous avons connaissance ce soir inclue-t-il des modifications sensibles de ce qui pose problème en termes de nuisances sur la ZAC Didot depuis quelques années ?

À chaque fois que l'on tire un fil de l'un des projets que vous évoquez, cela nous amène à des questions beaucoup plus vastes ; vous nous parlez de 40 000 euros qui seront utilisés pour le sol du centre d'animation Montparnasse...

**M. CHERKI**

C'est très bien !

**M. LESAIN**

C'est très bien, mais quel est l'avenir du centre d'animation Montparnasse dans ses locaux actuels à l'horizon 2019, c'est-à-dire l'année prochaine ? Nous allons dépenser 40 000 euros pour le sol du centre d'animation ; il en a besoin, mais nous ne savons pas s'il sera toujours dans ces mêmes locaux en 2019, année où les musées situés juste à côté de lui seront déménagés place Denfert-Rochereau.

Nous souhaitons également demander quelques précisions à Madame Bertrand, notamment sur le calendrier de déploiement des tableaux numériques dans le cadre du BPP : quel sera le niveau d'équipement dans les écoles ? Par ailleurs, nous avons des interrogations sur les travaux dans les écoles : en plus des normes anti-incendie à revoir, du plan pro-hygiène avec la rénovation d'un certain nombre de sanitaires, du plan anti-froid, avec le remplacement des fenêtres, on peut s'interroger sur un plan anti-rongeurs dans certains groupes scolaires.

Je voudrais, si vous en êtes d'accord, que nous puissions avoir l'année prochaine un débat sur l'investissement, avec la présentation liminaire que vous nous avez faite, mais également avec un tableau qui reprenne scrupuleusement tous ces projets et les budgets qui leur sont alloués.

**M. AZIERE**

Je rejoins la critique faite par Bertrand Lesain sur la présentation de votre communication sur la programmation budgétaire ; il serait plus intéressant de pouvoir nourrir le débat démocratique dans le 14<sup>e</sup> arrondissement à partir d'un contenu diffusé à l'avance, qui nous permettrait de relever point par point soit l'intelligence ou la pertinence de certaines mesures, soit les contradictions qu'elles semblent poser.

Vous avez parlé de l'investissement d'un budget de 70 000 euros voué à une meilleure signalétique pour les personnes non voyantes ; j'espère que vous ne voyez pas dans cet investissement de contradiction majeure avec l'expérimentation aussi inattendue que malheureuse de la rue Raymond Losserand, par la suppression des feux tricolores entre la rue d'Alésia et l'avenue du Maine ; cela pose un certain nombre de problèmes, en particulier aux personnes malvoyantes ou non-voyantes, sachant que nous disposons dans ce quartier d'un centre de formation de jeunes aveugles.

Voilà parmi tant d'autres quelques éléments sur lesquels, encore une fois, un état de votre communication, ou au moins les principaux dossiers qui y seront examinés pourraient nous permettre d'avoir une séance du conseil plus productive, plus animée et plus démocratique.

**Mme PETIT**

Y a-t-il d'autres interventions ?

Il est en effet possible de reprendre sur un tableau Excel la liste des projets et des interventions retenus. Cependant, nous avons un travail de programmation et d'arbitrage qui nous appartient : nous le faisons en fonction de nos engagements, pour que nous puissions les réaliser comme nous nous y étions engagés en 2014. Nous construisons notre programmation budgétaire au regard des projets qui ont émergé et en fonction des urgences en termes d'intervention dans les bâtiments et dans les équipements publics municipaux.

Pour la ZAC Didot, Monsieur Lesain, il s'agit simplement de refaire le sol de l'espace jeux pour les petits et les moyens. En effet, ce sol souple est désormais très usé et dès qu'il pleut, ce square est inutilisable. Nous sommes intervenus pour tenir compte des remarques sur les nuisances supportées par les riverains, en rehaussant les grilles du City stade. Nous avons également réalisé plusieurs aménagements à proximité de l'entrée du City stade ; nous ne fermerons pas ce jardin.

Pour le centre Paris Anim' Montparnasse, il nous est arrivé de faire quelques interventions de travaux, d'entretien et de maintenance pour le bâtiment du conservatoire actuel, à hauteur de 30, 20 ou 15 000 euros. Cela me paraît être une bonne chose, puisque les équipes continuent d'y travailler et les élèves à y venir en nombre.

Nous allons refaire, si ce n'est déjà fait, de la peinture dans les locaux de la rue Boulard pour une salle qui sert pour les cours de théâtre et d'art dramatique. Oui, nous entretenons nos bâtiments jusqu'à ce qu'il y ait une solution plus pérenne et plus ambitieuse pour ces équipements publics. Nous maintenons notre priorité qui est de procéder au changement du sol dans les circulations et dans les salles d'activités du centre Paris Anim' Montparnasse ; vous le savez, nous avons écrit à la Ville pour que soient étudiées plusieurs possibilités. Nous aurons le rendu de ces alternatives dans le courant de l'année, ou en fin d'année 2018, mais le centre Paris Anim' Montparnasse est un espace auquel nous tenons. Même si nous arrivons à trouver une solution qui le redescende sur une des rues du quartier, les solutions pour ce futur centre sont notre priorité. Un peu comme la bibliothèque Vandamme, que nous remettons de plain-pied qui sera beaucoup plus accessible, et assurera de meilleurs services pour les Parisiens.

Je n'ai pas d'informations précises pour le déploiement des tableaux numériques ; je propose que l'on refasse un point ultérieurement. Nous mettons tout en œuvre pour que cela se fasse à la rentrée de septembre. Si ce n'est pas le cas, nous le ferons après les vacances d'automne, comme nous l'avons fait pour la double dotation des livres des élèves de cinquième.

Je reconnais bien là votre humour, monsieur Azière et votre sens de la provocation, mais il s'agissait d'un projet voté par les habitants du 14<sup>e</sup> arrondissement pour les personnes malvoyantes. Il a été voté et soumis dans le cadre du budget participatif. Nous allons l'appliquer, mais nous avons bien évidemment déjà répondu à un certain nombre de demandes et de critiques suite au démarrage de l'expérimentation de la suppression des feux tricolores dans le quartier Pernety. Nous continuons à être toujours à l'écoute de ce qui est demandé pour que cette expérimentation puisse réussir.

Vous nous aviez demandé d'organiser avant chaque délibération budgétaire une réunion de tous les groupes du conseil d'arrondissement. Il me semble qu'aux deux dernières, nous étions tout seuls avec Monsieur Kouidri. Ce n'est pas grave, c'était la fin de l'année 2017, longue et compliquée pour tout le monde. Je suis sûre que nous pourrons tenir nos travaux de manière collective en amont des conseils d'arrondissement.

#### **Mme GUY-DUBOIS**

Pour répondre très rapidement sur la suppression des feux, j'ai reçu moi-même des témoignages de personnes malvoyantes. Elles ont indiqué dans le cadre du conseil local du handicap que c'était mieux pour elles parce que les voitures faisaient plus attention. Je pourrais vous faire parvenir un courrier que j'ai reçu il y a deux semaines.

#### **M. LESAIN**

Veillez nous excuser, mais il est délicat, quand on a un emploi, de pouvoir se libérer le jeudi à 17h00 pour toutes les réunions proposées. Nous souhaiterions pouvoir le faire. Je vous propose d'organiser ces réunions à des horaires compatibles avec une activité professionnelle, même si nous sommes prêts à beaucoup de sacrifices, comme l'expliquait très bien Stéphane Fertier dans sa lettre de démission, pour assurer au mieux notre mandat bénévole (pour les élus d'opposition uniquement).

Par ailleurs, je ne mets pas en cause le fait que le travail d'arbitrage vous appartienne ; ce n'est toutefois pas en contradiction avec la bonne information des membres du conseil et le débat sur les choix que vous faites.

Enfin, je ne vous dis pas qu'il n'est pas important de faire des travaux dans des locaux dont on ne sait pas la suite, en l'occurrence sur le centre d'animation Montparnasse, je ne vous dis pas qu'il ne faut pas faire ces travaux de sol pour 40 000 euros. Je vous dis simplement que dès lors que vous ne nous informez pas sur les perspectives à échéance de l'année prochaine, 2019, il nous est délicat de nous prononcer sur l'opportunité de faire ces travaux.

#### **Mme PETIT**

Parlez de l'opportunité des travaux aux usagers et à l'équipe. Nous faisons confiance à ceux qui utilisent les équipements. Ce sont des locaux de la ville ; même si nous trouvons une solution dans un calendrier plus rapide que nous l'espérons, ces locaux pourront peut-être servir de manière temporaire à un autre usage pour le service public.

\*\*\*\*\*

## Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

**Mme PETIT**

Je passe la parole à Amine Bouabbas pour une délibération qui concerne la conférence du logement. Il y a une demande d'intervention du public.

- **Projet de délibération 2017 DLH 47**  
**Composition de la conférence du logement**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

L'objet de la délibération est l'institution de la participation de la mairie d'arrondissement (en l'occurrence la Maire du 14<sup>e</sup>) à la conférence du logement. Cette conférence du logement a été instituée par la loi Égalité citoyenneté, promulguée le 27 janvier 2017, afin d'appliquer une plus grande mixité sociale à l'échelle des quartiers et des immeubles. Elle affirme le principe d'égalité des chances pour l'accès au parc social. (Nous connaissons tous le nombre de demandeurs de logements dans Paris, en particulier dans le 14<sup>e</sup> arrondissement).

Elle affirme aussi la mise à jour de critères de priorité pour l'attribution d'un logement social. Nous sommes à Paris assez exemplaires à ce sujet, avec la cotation qui a été mise en œuvre. Par ailleurs, elle étend à l'ensemble des réservataires, hormis la Préfecture, l'obligation de loger un pourcentage minimum de 25 % de ménages bénéficiaires du DALO. Aujourd'hui, avec l'application de la cotation, 23 % du contingent municipal bénéficie à des personnes reconnues éligible au DALO.

La loi fixe également comme objectif de consacrer au moins 25 % des attributions, hors quartier politique de la ville, aux ménages les plus modestes, c'est-à-dire le premier quart de demandeurs, et de consacrer au moins 50 % des attributions, hors quartier politique de la ville, à des ménages des trois autres quartiers, c'est-à-dire des personnes issues des classes moyennes.

L'objet de la conférence du logement, qui se réunira une fois par an, est d'adopter les orientations stratégiques en matière d'attribution de logement, afin de les harmoniser entre tous les réservataires, et d'émettre un avis sur la convention d'attribution prévue par l'article L.441-6 du CCH. Cette convention annuelle est signée par tous les réservataires, notamment la Ville de Paris.

Cette conférence du logement abordera également la question des mutations. Pour cela, des collègues ont été mis en place pour composer cette conférence du logement :

- Un collège des représentants des collectivités territoriales, avec la maire de Paris et les 20 maires d'arrondissements, chacun représentant un contingent ;
- Un collège des 22 représentants des autres réservataires : l'État, les bailleurs sociaux, les bailleurs privés, l'association régionale HLM Île-de-France, Action Logement, le 1 % patronal, le Conseil régional, l'AP-HP, les réservataires institutionnels (RATP, SNCF, La Poste), les réservataires ministériels (Préfecture de police et Ministère des armées) ;
- Un collège de 22 représentants associatifs : la Confédération Nationale du Logement, l'association Droit au logement, la Croix-Rouge, le Secours populaire, le Secours Catholique.

Cette institution est donc importante, son objectif étant d'harmoniser les pratiques entre tous les réservataires et de se donner des objectifs, qu'il faut évidemment tenir et réaliser d'une année sur l'autre. La maire du 14<sup>e</sup> nous représentera à cette conférence du logement.

**Mme PETIT**

Je donne la parole à Jean-Pierre Coulomb, puis aux élus qui le souhaitent.

## **M. COULOMB**

Mon intervention au nom du Collectif Logement Paris 14 s'adresse particulièrement à Madame la Maire puisqu'elle va siéger dans cette conférence, conférence dont l'un des objectifs est d'adopter des orientations stratégiques en matière d'attribution, mais dont le but premier est l'égalité des chances. Or, le Collectif Logement considère qu'il y a une certaine discrimination envers les ménages les plus modestes et que cette égalité des chances n'est pas vraiment assurée.

La mairie de Paris dit que le logement à Paris, c'est le logement pour tous. Alors, est-ce que j'invente ? Et bien non. Je vais vous le montrer, avec deux aspects : un aspect général est un aspect très particulier et local.

L'aspect général, c'est le rapport fait par l'APUR, que je suggère à tous les participants à cette conférence de lire. Il s'appelle « Cartographie comparée de la demande de logement social et des attributions réalisées ». Dans ce rapport sorti en 2017, on peut voir que des catégories sont moins égales que d'autres du point de vue de l'attribution des logements sociaux. On peut noter qu'un effort est fait pour les gens hébergés et les SDF. Cependant, on note également que 45 % des demandeurs gagnent moins de 1 500 € par mois ; or seules 24 % des attributions sont faites à ces ménages. Par ailleurs, 65 % des demandeurs ont des revenus inférieurs au plafond de logements sociaux les moins chers (les PLAI) mais ils ne représentent que 58 % des attributions. De l'autre côté, les ménages dont les revenus dépassent le plafond des PLUS (logements sociaux ordinaires), sont 11 %, et représentent 11 % des attributions. Quant à ceux qui ont un revenu supérieur à 5 000 €, ils sont 3,2 % des demandeurs mais ont 3,8 % des attributions. Il y a donc une discrimination envers les ménages les moins aisés.

Une autre discrimination est à noter, envers les personnes de plus de 65 ans ; elles représentent 7,2 % des demandeurs mais n'ont que 4 % des attributions.

Voilà donc un rapport, Madame la Maire, que je vous conseille de lire avant d'aller à la réunion.

La deuxième illustration de cette discrimination est mon expérience en tant que membre de la commission de désignation du 14<sup>e</sup>, dont je salue le bon fonctionnement, la transparence et la bonne volonté (à laquelle je contribue). Cependant, lorsqu'un logement abordable est proposé (PLAI ou ancien PLA), nous avons des centaines de demandeurs dont la composition du ménage peut correspondre à ce logement. La commission de désignation doit arbitrer entre une dizaine de cas dont les points de cotation s'établissent entre 25 et 45. Lorsque l'un logement intermédiaire est proposé, ce ne sont pas des centaines de ménages mais des dizaines seulement. Ces personnes ont donc dix fois plus de chances d'avoir un logement, et la commission doit arbitrer entre des demandeurs qui ont entre 5 et 2 points.

En conclusion, la rigueur de la désignation et la transparence des commissions ne suffisent pas, il y a aussi la nature des logements proposés. J'espère que dans la préparation de cette réunion, vous allez annoncer la révision du plan local de l'habitat pour demander à ce que l'on fasse moins de logements intermédiaires (PLS) et plus de logements correspondant aux petits revenus (PLAI et PLUS).

Voilà la demande que je vous demande d'étudier avec attention, Madame la Maire.

**Mme PETIT**

Merci, Monsieur Coulomb.

J'annonce la procuration donnée par Nathalie Kosciusko-Morizet à Catherine Chevallier.

**M. AZIERE**

Je remercie monsieur Bouabbas de sa présentation complète et exhaustive. Je ne voudrais pas refroidir l'enthousiasme des auditeurs et des élus qui voient se mettre en place cette conférence pour le logement, mais cette conférence est une déclinaison légale de la loi ; elle ne va pas, me semble-t-il, apporter grand-chose de nouveau aux orientations en matière de logement à Paris. Je suis désolé de le dire, les orientations stratégiques en matière d'attribution de logement sont déjà fixées dans l'accord collectif départemental signé en 2013. Les conventions d'attribution et tout ce qui concerne

les réservataires sur des engagements chiffrés permettant d'atteindre l'objectif de la loi sont déjà induites par le système de cotation, qui devrait être généralisé. La vraie question, d'ailleurs, se pose sans doute en termes de généralisation du système de cotation.

J'ajoute que sur un plan plus général, il existe un accord-cadre régional de la Direction régionale et interdépartementale de l'habitat et du logement. Voilà ce que l'on pourrait appeler une conférence pour le logement. Ne nous emballons pas sur des effets d'annonce : la conférence du logement telle qu'elle va être mise en place n'est jamais qu'une façon -sûrement intelligente et pertinente- de réunir l'ensemble des acteurs du logement, c'est-à-dire les trois collèges (les représentants des collectivités territoriales, les représentants des réservataires et les représentants des usagers). Au-delà, nous comprenons l'intérêt d'une mesure qui vise à faire converger à l'échelle d'une intercommunalité les orientations en matière d'attribution de logement, mais Paris n'est pas une intercommunalité. Paris a un statut spécial ; c'est déjà une ville, une collectivité et un département. La politique d'attribution des logements est déjà unifiée (sauf en ce qui concerne, encore une fois, l'application du système de cotation).

Cette conférence du logement aurait peut-être eu plus de sens si les attributions des logements sociaux parisiens se faisaient en cohérence avec les autres établissements publics territoriaux autour de Paris, à l'échelle métropolitaine ou régionale. Nous savons que nous ne trouverons plus dans le périmètre et dans le foncier parisien la solution en matière de logement à Paris, que tout le monde appelle de ses vœux. On peut rêver, on peut tout imaginer. Ian Brossat fait tout pour essayer de croire qu'il pourrait y arriver, mais non. La réalité est que l'on ne fait jamais que conventionner du logement intermédiaire pour faire croire que l'on produit du logement social. À Paris, contrairement à ce que l'on pense, on ne produit pas 7 000 ou 8 000 logements sociaux par an.

Je ne comprends pas bien ce que peut représenter cette mesure en termes d'apport nouveau. Encore une fois, un accord-cadre régional existe déjà, ainsi qu'un accord collectif départemental. Nous avons adopté il n'y a pas très longtemps la charte des mutations qui vise à augmenter la rotation dans le parc social : longue vie à la charte des mutations. Je lui souhaite le meilleur succès, mais nous savons que cela va être difficile ; nous sommes aujourd'hui à 4 % de taux de rotation dans le parc social. Quand on quelqu'un loge dans un appartement du parc social de la Ville de Paris, vous savez bien que c'est à vie. Par ailleurs, le système de cotation devrait être généralisé par la loi ELAN au printemps 2018.

Notre groupe s'abstiendra donc sur la mise en place de la conférence du logement. En dehors de ça il manque aussi quelques éléments ; vous en avez cités un ou deux, Monsieur. Je vous rejoins sur certains points mais pas sur tous, loin de là. Nous ne comprenons pas très bien la cohérence de la politique du logement de la mairie en matière d'attribution. La mairie dit qu'elle veille à une politique territoriale équilibrée en matière de production et d'attribution de logements, mais l'on continue à matraquer les arrondissements déjà saturés en logements sociaux : le 19<sup>e</sup>, le 20<sup>e</sup>, le 13<sup>e</sup>. Le 14<sup>e</sup> va y arriver, je vous rassure. Nous avons fait de gros progrès, Nous sommes pratiquement à 35 %.

La mairie répète vouloir privilégier le logement des classes moyennes dans le parc social, jusqu'à les exonérer largement du paiement du supplément de loyer de solidarité, que la loi l'oblige à faire désormais avec un peu plus de conscience. Nous ne comprenons plus très bien quelle est la priorité de la mairie en matière de logement social : le logement social pour tous, ou principalement pour les plus modestes ?

J'ajoute à cela le rapport de l'Insee paru en décembre de cette année. Le 14<sup>e</sup> arrondissement fait partie des deux arrondissements ayant un solde migratoire positif ; c'est une bonne nouvelle pour les parents comme pour les enfants du 14<sup>e</sup> arrondissement. Néanmoins, je voulais parler de la taille des logements ; nous sommes un arrondissement périphérique et nous le voyons avec encore plus de réalité : l'absence totale d'offre de grands logements pour les familles fait qu'aujourd'hui, tous les jours, tous les mois, nous perdons un grand nombre de familles.

Il aurait été plus intéressant que cette conférence du logement soit l'occasion d'aborder de nouvelles pistes d'évolution du logement social. Nous sortirons un jour, je crois, du discours de la mairie sur le logement social ; j'espère que ce sera au cœur de la prochaine campagne municipale.

La segmentation du parc entre les nombreux organismes réservataires est une question que l'on peut poser. Il va également falloir réfléchir à la segmentation du parc entre les différentes catégories de

logements (PLAI, PLUS, PLS) dans le cadre de la loi SRU. Vous avez cité le PLI, mais il ne fait pas partie de la loi SRU (il ne répond pas aux mêmes critères). Je suis absolument certain que nous souffrons d'un déficit de travail et d'investissement sur l'analyse de la demande de logement. C'est dans l'analyse de la demande que nous pourrions réfléchir à la diversification de l'offre. Le rapport de l'ANRU est extrêmement enrichissant, bien que chacun y trouve ce qu'il veut.

À Paris, 70 % des demandeurs ont des ressources inférieures au plafond des PLAI, mais les PLAI ne représentent que 4 % des logements à pourvoir ; c'est un paradoxe assez fort qui peut nous rassembler.

Le droit au maintien à vie dans les lieux est quand même un véritable problème. La difficulté des bailleurs à accompagner les locataires vers la sortie est l'un des paramètres sur lesquels il va falloir réfléchir pour améliorer la mobilité. Enfin, le niveau de loyer est peu incitatif à la sortie du parc social.

Je ne voterai pas cette mise en place d'une conférence du logement. Je n'ai pas l'habitude de me payer de mots, ni que l'on me paye de mots. En ce qui concerne le contenu, les orientations en matière d'attribution et les engagements chiffrés, tout se trouve déjà dans les accords-cadres qui ont été votés et adoptés. Il faut maintenant ouvrir une autre page en matière de politique du logement, afin de dégager des pistes nouvelles.

## **M. LETISSIER**

Les élus écologistes quels qu'ils soient, dans tous les arrondissements et au Conseil de Paris, ont toujours défendu le fait de créer davantage de logements sociaux PLAI, c'est-à-dire pour les plus bas revenus. En effet, ils ne sont pas assez nombreux par rapport à la demande, or c'est ce qui permet d'éviter le phénomène de gentrification de Paris : une ville réservée aux personnes qui ont un certain nombre de moyens. C'est une priorité que nous avons toujours défendue.

Je crois que la Ville de Paris en matière de logement social a une politique ambitieuse. Pour répondre à l'opposition, je pense que s'il n'y avait pas eu cette priorité sur le logement social depuis quelques années -et même auparavant- le paysage sociologique de Paris serait bien plus déséquilibré qu'aujourd'hui. Nous avons toujours défendu le fait d'agir sur le logement social, et d'agir également sur le parc privé ; c'était la question de l'encadrement des loyers qui était portée par une ministre écologiste, que nous avons défendue en tant qu'élus locaux. Nous aurions aimé davantage de soutien de l'opposition à ce sujet.

Par ailleurs, un dernier sujet est important : il s'agit de la maîtrise du foncier. Tant que l'on continuera à vendre le foncier à des acteurs privés, c'est le public, la municipalité, la communauté, qui se privent de terrains, et donc de la capacité à maîtriser les coûts de construction et les coûts du logement.

Je voudrais dire également que les ménages s'appauvrissent à Paris aujourd'hui. Les inégalités se creusent. Monsieur Coulomb parlait des ménages qui sont sous un certain seuil de revenus ; c'est un phénomène qui est à l'œuvre à l'échelle du pays. J'aimerais bien que l'opposition mette un peu plus l'accent là-dessus. Quand le gouvernement baisse les APL, baisse la fiscalité des ménages les plus aisés, il faut l'interpeller. Il faut dire que cela ne va pas dans le bon sens. Des études macroéconomiques montrent que les principaux bénéficiaires de la politique économique nationale sont les plus riches. C'est aussi cela qui fait que certaines personnes s'appauvrissent ; à Paris, de plus en plus de personnes, parce qu'elles s'appauvrissent ou parce qu'elles se retrouvent au chômage, postulent pour le logement social. Il faut voir le problème dans sa globalité. Je crois que la Ville de Paris a interpellé à ce sujet, y compris au niveau national.

En ce qui concerne la question du solde migratoire positif, je trouve bien que le 14<sup>e</sup> attire, mais je pense qu'il faut arrêter de se réjouir du fait que nous gagnons en population. Il y a déjà à Paris beaucoup de population ; c'est bien d'être attractif mais il faut aussi penser la répartition démographique à une échelle autre que celle d'un arrondissement ou de la Ville de Paris. Je ne sais pas si cela est forcément une bonne chose de continuer à gagner des habitants. Certaines zones urbaines devraient gagner des habitants, mais pas forcément Paris intra-muros, parce que nous ne serons pas en capacité de concentrer tous les emplois et toutes les populations sur un territoire extrêmement contraint.

## **M. LIEBAULT**

Je crois que Jean-Pierre Coulomb pointe des aspects importants sur l'inadéquation entre l'offre et la demande de logement. Il est vrai que c'est une responsabilité de la Ville que de définir ce type de critères, mais on ne peut le séparer d'un contexte global d'une politique nationale menée aujourd'hui en matière de logement ; les dotations aux collectivités baissent d'année en année. On cherche à contraindre leur budget de fonctionnement. L'aide à la pierre est quasiment nulle aujourd'hui, ce qui fait que la Ville met sur une opération un montant plus important que l'État lui-même. Récemment, avec la baisse des APL, qui se répercute sur la baisse des loyers, les organismes HLM vont avoir moins d'argent pour rénover et construire. On se retrouve donc dans une situation où pour une même opération de construction de logements, on est obligé, pour obtenir l'équilibre financier de l'opération, de mettre à la fois du logement cher et du logement réellement social. Cela a tendance à pérenniser une situation de déséquilibre entre l'offre et la demande. Quelque part, le contexte politique est tel que l'on est obligé d'en passer par là.

Avec la baisse des loyers liée à la baisse des APL (j'en discutais avec Ian Brossat pas plus tard qu'aujourd'hui), la moitié du budget investissement et construction de Paris Habitat risque d'être remis en cause, et donc autant d'opérations de créations de logement social.

Quel est l'objectif du gouvernement d'Emmanuel Macron derrière ces mesures ? C'est clair : c'est la privatisation du logement social. Aujourd'hui, le logement social en France est un élément de régulation du marché immobilier très important, qui évidemment ne plaît pas aux libéraux. Il y a donc une volonté de vendre le logement social de manière massive ; on a même créé une structure propre, par le projet de loi de finances, avec l'objectif de vendre 20 000 logements sociaux par an, contre 8 000 aujourd'hui, avec une réorganisation des organismes HLM autour de quelques grands groupes, qui auraient le contrôle, de façon complètement déconnectée des collectivités locales. C'est tout un modèle du logement social qui est dans le collimateur du gouvernement, et qui ne trouve de comparaison qu'avec l'époque de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne, où, souvenez-vous, les politiques menées par la Grande-Bretagne consistaient à détruire totalement le système du logement social britannique.

Je pense qu'il y a plusieurs projets de société qui s'opposent ; nous sommes pour le logement social pour tous, au sens où le logement social devrait être la norme et devrait permettre de loger à la fois les classes populaires et les classes moyennes.

On se retrouve en effet dans des situations abracadabrantes en commission de désignation et de transparence, où l'on a à faire des arbitrages entre des personnes à la rue, des personnes qui vivent des sur-occupations dans leur logement, qui sont à sept dans une pièce, des personnes qui sont en situation d'expulsion du fait de congé pour vente ou pour reprise, de dettes locatives importantes cumulées du fait de licenciement, de perte d'emploi ou de revenu qui baisse, ou de phénomènes de décohabitation avec les divorces. Nous sommes obligés en commission de faire un arbitrage entre des situations qui sont toutes prioritaires, et donc d'accepter que des personnes qui devraient pouvoir accéder au logement social n'y accèdent pas.

Pour cette raison, nous allons voter cette délibération dont l'objectif n'est pas de refaire la politique du logement, mais qui porte sur la composition de la conférence du logement ; nous n'avons donc aucune raison de voter contre, mais c'est un débat que nous devons continuer à avoir, car les menaces sont lourdes du fait des politiques nationales qui sont aujourd'hui mises en œuvre, à la veille d'une loi sur le logement, la loi ELAN, qui va graver dans le marbre ces orientations libérales.

## **M. BOUABBAS**

Je trouve que le terme discrimination n'est pas adapté. Cela impliquerait une volonté, ce qui n'est pas le cas, tu le sais bien, Jean-Pierre. Je parlais plutôt du coût du foncier, notamment à Paris, et de logements sociaux qui ont parfois des loyers un peu élevés. De ce fait il y a une difficulté pour les ménages très modestes d'accéder à ce type de logement, pour des grands logements F4 ou F5, alors que leur cotation est extrêmement élevée.

Sur Saint-Vincent-de-Paul, sur la rue Boissonnade, sur la rue Schœlcher ou dans les quartiers qui ont peu de logements sociaux, ces nouveaux programmes comportent quand même une partie très importante de PLAI. Ce n'est que comme cela que l'on peut répondre à la demande des ménages PLAI, qui sont effectivement majoritaires dans le fichier des demandeurs de logement.

Je trouve qu'il y a une contradiction dans vos propos, monsieur Azière ; vous avez souvent été sceptique face au conventionnement. Cependant la réalité, quand il s'agit de logements à loyer libre ou semi-libre, même si ce n'est pas toujours simple par rapport aux personnes qui habitent sur place, est que le conventionnement permet d'ajouter des PLAI ou des PLUS. C'est juste, et cela fait augmenter le nombre de PLAI sur des logements déjà existants, sans faire forcément partir les personnes : au fil des vacances, cela ouvre de nouveaux logements en PLAI.

Comme le disait mon collègue Florentin Letissier, le cœur du sujet, ce sont les prix délirants dans l'immobilier, que ce soit à la location ou à l'achat. Vous êtes, je crois, soutien du président de la République. Le rôle de la puissance publique par rapport à l'encadrement des loyers est assez important : prendre des mesures fiscales pour stopper cette surenchère en termes de spéculation immobilière, avec une rente qui s'est constituée depuis 20 ans dans ce pays grâce à cette augmentation dans le parc privé. Ce que disait Florentin Letissier est vrai : on essaie d'imposer de manière peu élégante aux bailleurs sociaux le fait de baisser les loyers de 50 € via la baisse des APL, mais rien n'est fait pour obliger les propriétaires privés à ne pas augmenter les loyers.

Il est vrai que le logement social ne répondra jamais à 100 % à la demande parisienne, que ce soit des classes populaires ou des classes moyennes. Certaines familles, même avec des revenus moyens ou élevés, ne peuvent plus se loger à Paris à partir du F3 ou du F4. C'est donc la question de la rente privée qu'il faut attaquer en Paris et en première couronne.

### **Mme PETIT**

Exactement. Pour conclure, je vis la même chose que ce qui a été dit sur la commission du 14<sup>e</sup> arrondissement, quand je vais tous les jeudis à la commission que préside Ian Brossat ; on voit la même tension et les mêmes difficultés quand il s'agit de désigner des logements pour lesquels le loyer se situe autour de 500 euros pour un F3 ou 600 euros pour un F4, ou quand il s'agit de désigner des logements dont le loyer peut atteindre, 1 200, 1 300 ou 1 400 euros. On voit bien l'ancienneté des demandes, le nombre de points ; il est beaucoup plus difficile pour les personnes qui ont de bas revenus d'accéder à un logement du parc social.

Avant d'aller à la première conférence du logement, j'aurai en tête que l'un des intérêts, au-delà du côté très officiel et très réglementaire de cette conférence, est de discuter de l'attribution des logements aux personnes reconnues DALO. Aujourd'hui, selon les départements, selon les communes, la priorité n'est pas la même. Paris met une forte priorité dans les attributions pour les personnes reconnues DALO dans ce qui relève de son contingent, beaucoup plus que d'autres départements ou villes voisines de la zone dense de la métropole.

En réponse à Eric Azière, quand il dit que le 14<sup>e</sup> rattrape le 19<sup>e</sup> (propos que je n'ai pas bien compris), nous disons que la problématique du logement ne se résoudra ni à Saint-Vincent-de-Paul, ni dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, ni à Paris. Nous n'avons pas non plus comme objectif de faire passer le 14<sup>e</sup> arrondissement de 142 000 à 250 000 habitants. Pour rassurer tout le monde, nous avons quelque chose de raisonnable : nous regardons ce que nous pouvons faire là où nous pouvons le faire. Nous ne nous interdisons pas de dire non à certaines opérations, et l'accent sera mis sur la préemption d'immeubles qui existent déjà ; s'attaquer au parc privé qui est inaccessible, à l'achat comme à la location, fait l'unanimité sur les bancs de cette assemblée, mais les moyens et les réponses sont différents. Quand un immeuble se vend à l'angle de la rue Froidevaux et de la rue Gassendi, nous l'achetons et nous considérons que nous participons modestement à la réponse à donner aux 120 000 demandeurs de logement social à Paris. Cela permettra aussi de dire quel outil politique nous nous donnons. Monsieur Azière, vous êtes comme moi à la RIVP, au Conseil de Paris, au conseil d'arrondissement, à la Métropole du Grand Paris ; vous voyez la difficulté qu'il y a à poser cette question entre maires de cette zone dense, quelle que soit sa couleur politique, pour apporter des réponses à la hauteur du sujet.

Je penserai à cela avant de me rendre à cette première réunion.

### **M. AZIERE**

Cassons les schémas traditionnels, travaillons dans de nouveaux périmètres. Ne nous enfermons pas dans le périmètre municipal, ni dans celui du 14<sup>e</sup>. Nous avons parlé plusieurs fois de Saint-Vincent-de-Paul : la densité prévue à Saint-Vincent-de-Paul est le double de la densité du 14<sup>e</sup>. Ne me dites pas que tout ceci n'est pas un peu forcené ! Encore une fois, il y a là une réflexion en matière d'offre de

logement, qu'il faudra un jour avoir avec les maires de la première couronne et avec les départements limitrophes de Paris. Nous n'apporterons pas seuls les réponses en matière de logement ; ce n'est pas vrai.

Mme PETIT

Passons au vote.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 6

2017 DLH 47 Composition de la conférence du logement

M. Amine BOUABBAS rapporteur

#### DÉLIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 27 dont 6 pouvoirs

Abstentions : 3 (M. E. AZIERE/M. P. VIRY/Mme M-C CARRERE-GEE) dont 1 pouvoir

---

#### - Projet de délibération 2017 DLH 59

Location de l'immeuble 38, rue de Gergovie/1, rue Decrès (14<sup>e</sup>) à la RIVP- avenant au bail emphytéotique

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

M. BOUABBAS

Il s'agit de 12 logements sociaux construits par la RIVP à l'angle des rues Gergovie et Decrès. La délibération que nous avons adoptée en septembre comportait une erreur matérielle ; l'emprise devait en fait être incorporée. Il fallait réparer cet impair administratif, afin que la RIVP puisse avoir le déclassement (les 12 m2 manquants pour aligner l'immeuble).

Mme PETIT

Je suppose qu'il n'y a pas d'interventions. Passons au vote.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 7

2017 DLH 59 Location de l'immeuble 38, rue de Gergovie/1, rue Decrès (14<sup>e</sup>) à la RIVP- avenant au bail emphytéotique

M. Amine BOUABBAS rapporteur

#### DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30

---

#### - Projet de délibération 2018 DFPE 36

Jardins d'enfants cogérés par la Ville de Paris et Paris Habitat - Convention- cadre d'objectifs rénovée avec Paris Habitat

*Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS*

## Mme GUY-DUBOIS

Les 22 jardins d'enfants pédagogiques de Paris Habitat constituent une offre d'accueil originale accueillant les enfants de moins de 6 ans à Paris. Ils sont considérés comme les plus anciens établissements parisiens de petite enfance ; la Ville de Paris a souhaité renforcer cette offre d'accueil à travers l'élaboration du plan de modernisation des jardins d'enfants adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris de janvier 2017.

Ce plan de modernisation des jardins d'enfants Paris Habitat repose sur les quatre volets suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'accueil proposée aux enfants, aux familles et aux professionnels à travers la rénovation de plus de 20 % du parc des jardins d'enfant ;
- La mise en place d'un nouveau tarif progressif d'accès à ces structures, tenant compte des ressources et de la composition familiale, et reposant sur les dix tranches appliquées pour les centres de loisirs, pour plus de justice sociale et d'équité dans l'accès aux services ;
- L'ouverture de nouveaux droits pour les agents de la petite enfance dépendant de Paris Habitat, leur permettant d'adopter le statut des fonctionnaires de la Ville et de bénéficier ainsi des mêmes avantages de mobilité, de promotion et de formation offerts par la Ville de Paris ;
- La valorisation du projet pédagogique porté par ces structures à travers la réalisation d'une étude permettant d'apprécier l'apport éducatif des JEPH. Un jardin d'enfant innovant accueillant les enfants de 0 à 6 ans sera également expérimenté.

Pour faciliter la mise en place opérationnelle de ce plan de modernisation, la Ville de Paris et Paris Habitat ont souhaité rénover la convention d'objectifs datant du 29 août 1986, qui fixe les conditions de mise à disposition des personnels et des locaux entre ces deux entités.

Dans ce cadre, la présente convention prévoit :

- Les modalités d'occupation des jardins d'enfants appartenant à Paris Habitat et ayant déjà fait l'objet de travaux de restructuration à travers la conclusion d'autorisations d'occupation temporaire d'une durée de 20 ans entre Paris Habitat et la Ville de Paris ;
- Les conditions de financement et de réalisation des travaux entre Paris Habitat et la Ville de Paris pour les cinq opérations de restructuration prévues dans la mandature ;
- La réalisation d'un état des lieux par Paris Habitat sur les locaux des jardins d'enfants n'ayant pas fait l'objet de restructuration pour envisager la programmation de futurs travaux ;
- Les modalités d'évaluation et de rémunération des agents dépendant de Paris Habitat.

J'ai donc l'honneur de demander à votre assemblée :

- D'approuver la passation et d'autoriser la signature de la convention-cadre ;
- D'inscrire les dépenses correspondant aux redevances et charges, respectivement, aux articles 6132 et 614, fonction 4 « santé et action sociale » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.
- D'inscrire les dépenses correspondant au remboursement des charges de rémunération des agents au chapitre 12, article 6218, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2018 et suivants.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer de ce projet.

J'ai oublié de mentionner que nous avons deux jardins d'enfants dans le 14<sup>e</sup>, qui fonctionnent très bien.

---

**DÉLIBÉRATION N° 8**

2017 DFPE 36 Jardins d'enfants cogérés par la Ville de Paris et Paris Habitat - Convention- cadre d'objectifs rénovée avec Paris Habitat

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 dont 7 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DFPE 3**  
Concilier vie familiale, vie professionnelle - Subventions (169 000 euros) à trois associations dont une avec avenant à convention pour leurs actions (9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)

*Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS*

Mme GUY-DUBOIS

Cette délibération vise à soutenir la fonction parentale, c'est-à-dire concilier la vie familiale, la vie professionnelle et la vie personnelle. Il s'agit d'une subvention de 169 000 euros, comportant un avenant à convention pour trois associations parisiennes, pour leurs actions menées en faveur des enfants et des familles, dans les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements :

- L'association « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul », dans le 10<sup>e</sup> ;

- L'association « Action jeunes » dans le 17<sup>e</sup> ;

- L'association « Réseau Mom'Artre » dans le 19<sup>e</sup>, qui coordonne six antennes, dont une dans le 14<sup>e</sup>. En 2017, près de 700 familles ont bénéficié de son service.

Je vous remercie de délibérer sur une subvention de 9 000 euros pour l'association « Actions jeunes », de 14 000 euros à l'association « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul » et de 146 000 euros à l'association « Réseau Mom'Artre », dont les actions dans le 14<sup>e</sup> sont connues sous le nom Mom'Didot.

---

**DÉLIBÉRATION N° 9**

2017 DFPE 3 Concilier vie familiale, vie professionnelle - Subventions (169 000 euros) à trois associations dont une avec avenant à convention pour leurs actions (9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 dont 7 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DDCT 3**  
Subventions (666 915 euros), 31 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs avec 31 associations pour le financement de 80 projets sur les quartiers populaires

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

Mme TONOLLI

Cette subvention vise à contribuer à la sécurisation financière des associations dans la conduite de leurs actions au sein du quartier populaire du 14<sup>e</sup> et des autres quartiers politique de la Ville de Paris. Il s'agit en particulier des conventions pluriannuelles d'objectifs qui sont établies sur trois ans, et qui permettent de pérenniser les subventions auprès des associations, ce qui est très important pour leurs activités. L'objectif est de confirmer des conventions déjà en cours, concernant :

- L'association APASO, pour le projet Accès au droit et à l'insertion, pour un montant de 4 500 euros ;
- La Compagnie A force de rêver, pour « Le laboratoire à théâtre » qui vise à accompagner à l'insertion et à la citoyenneté des jeunes en grandes difficultés ou en situation de handicap par la participation à un processus de création théâtrale : 3 500 euros au titre de la politique de la ville, 2 000 euros au titre de la jeunesse, 4 500 euros au titre de la culture et 2 000 euros au titre des affaires scolaires ;
- L'Association Le Moulin, pour les projets suivants : « Ateliers sociolinguistiques », « Projet Extrascolaire », « Soutenir les initiatives des mamans pour agir localement » et Accompagnement à la scolarité ». Les subventions sont de 4 000 euros au titre de la politique, de la ville, de 2 000 euros au titre des affaires scolaires et de 2 000 euros au titre de la jeunesse. Par ailleurs, une subvention de la DASES de 4 000 euros sera examinée en Conseil de Paris en formation de conseil départemental.

---

### DÉLIBÉRATION N° 10

**2018 DDCT 3** Subventions (666 915 euros), 31 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs avec 31 associations pour le financement de 80 projets sur les quartiers populaires

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

#### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 dont 7 pouvoirs

---

#### **- Projet de délibération 2018 DASCO 4**

**Divers lycées municipaux parisiens - Subventions (4 870 euros)**

**Rapporteure : Mme Agnès BERTRAND**

**Mme BERTRAND**

Il s'agit d'une délibération pour une subvention pour la réalisation de travaux d'entretien dans deux lycées municipaux, dont Lucas de Nehou dans le 14<sup>e</sup> arrondissement : aménagement d'un bureau dans la loge du lycée, par installation de caissons, en vue des opérations PPMS, pour 980 euros. Ces travaux sont réalisés par la Régie de quartier du 14<sup>e</sup> arrondissement. Lors de la réunion de programmation des travaux du secondaire, félicitation a été faite par les services sur la qualité de la réalisation des travaux dans les collèges et les lycées municipaux du 14<sup>e</sup>.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

---

### DÉLIBÉRATION N° 11

**2018 DASCO 4** Divers lycées municipaux parisiens - Subventions (4 870 euros)

**Mme Agnès BERTRAND rapporteure**

#### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 7 pouvoirs

Pour : 30 dont 7 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2018 DASCO 1-G**  
Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (205 471 euros), subventions (12 666 euros), et subventions pour travaux (155 862 euros)

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**Mme PETIT**

Il n'y a pas de vote car il s'agit d'une délibération du Conseil départemental.

**Mme BERTRAND**

Il s'agit de dotations complémentaires, les dotations initiales de fonctionnement dans les collèges autonomes ayant été votées en septembre au Conseil de Paris.

Dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, ces dotations complémentaires de fonctionnement concernent Alberto Giacometti, pour la somme de 4 889 euros (pour un total de 205 471 euros sur tout Paris).

En ce qui concerne les subventions d'équipement, il n'y a pas de spécificités dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Les subventions pour la réalisation de travaux d'entretien concernent trois collèges :

- Collège Daudet, pour la rénovation du local EPS ;
- Collège Giacometti, pour le remplacement de l'écran du régulateur de chauffage ;
- Collège Saint-Exupéry, pour la mise en conformité du réseau téléphonique et la modernisation de la salle des professeurs, ce qui permet une amélioration de leurs conditions de travail.

**Mme PETIT**

S'il n'y a pas d'interventions, je passe la parole à Valérie Maupas.

- **Projet de délibération 2018 DEVE 38**  
Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 relatif au «Printemps des Cimetières»

*Rapporteuse : Mme Valérie MAUPAS*

**Mme MAUPAS**

Il s'agit d'une communication sur le lancement d'un appel à projets relatif à une initiative de la Ville de Paris, le «Printemps des Cimetières». Cette initiative me tient énormément à cœur.

La Ville de Paris souhaite valoriser ses cimetières, lieux patrimoniaux exceptionnels, mais encore pour la plupart d'entre eux mal connus. (Nous portons depuis longtemps la revendication de mieux faire connaître le cimetière Montparnasse). Outre leur fonction mémorielle, ces sites sont riches d'un patrimoine funéraire et artistique diversifié. Ils présentent également un grand intérêt paysager et abritent une remarquable biodiversité, végétale et animale.

L'histoire des cimetières parisiens actuels débute avec le 19<sup>e</sup> siècle, quand, au sortir de la Révolution, le décret impérial du 23 prairial an XII redéfinit entièrement l'organisation des sépultures et des enterrements. Premier créé des trois grands cimetières parisiens voulus par le préfet de la Seine Nicolas Frochot, le Père Lachaise inaugure une nouvelle ère et va être source d'inspiration dans toute l'Europe. Pour la première fois, un cimetière est pensé comme un lieu où l'on peut se promener, qui « ne devait avoir rien de repoussant, mais inspirer le respect et le recueillement ».

Ce nouveau concept du cimetière va permettre le développement des tombeaux et l'apparition d'un art funéraire d'une très grande richesse qui se retrouve dans l'ensemble des cimetières parisiens. La situation exceptionnelle du Père Lachaise conduit au classement de la partie romantique en 1962 et à l'inscription au titre des monuments historiques, en 1983, de tous les monuments construits avant 1900. L'entrée principale et douze monuments sont, en outre, classés monuments historiques. Mais

les autres cimetières parisiens, y compris les extra-muros, portent également témoignage de cette qualité et plusieurs abritent des monuments classés.

Par ailleurs, la notion de parc où se recueillir, méditer, et où l'on a plaisir à se promener dans la quiétude se traduit dans l'aspect très végétal des cimetières parisiens. Sur les 422 hectares que représentent ces cimetières, 80 hectares sont des espaces verts. Les cimetières abritent plus de 33 000 arbres de 102 essences différentes, ainsi que de nombreux massifs arbustifs et des haies. Ils sont donc de précieux réservoirs de biodiversité végétale et animale, que l'arrêt de tous les traitements phytosanitaires début 2015 a encore renforcés.

La Ville de Paris veille à conserver la qualité remarquable de ses cimetières et à maintenir cet équilibre sensible entre funéraire, patrimoine bâti et végétal. En particulier, une politique volontariste de conservation et de restauration des sépultures les plus emblématiques est menée depuis plusieurs années.

Pour inciter un nouveau public à découvrir la diversité des cimetières parisiens, la Ville de Paris organise le samedi 26 mai 2018 le premier « Printemps des Cimetières ».

Les cimetières concernés sont : cimetière de Bercy, cimetière du Montparnasse, cimetière de Grenelle, cimetière de Vaugirard, cimetière d'Auteuil, cimetière de Passy, cimetière des Batignolles, cimetière du Calvaire, cimetière de Montmartre, cimetière Saint-Vincent, cimetière de La Villette, cimetière de Belleville, cimetière de Charonne, cimetière du Père-Lachaise, cimetière parisien de Bagneux, cimetière parisien de La Chapelle, cimetière parisien de Pantin, cimetière parisien de Saint Ouen, cimetière parisien d'Ivry, cimetière parisien de Thiais.

Événement gratuit, il fait l'objet d'une programmation variée destinée à un large public à travers les angles historiques, patrimoniaux, artistiques sous toutes ses formes (musique, littérature, photographie, théâtre, peinture ou encore sculpture) et environnementaux. Elle comprendra notamment des visites guidées, expositions, prestations artistiques et actions d'information du public, sous réserve que la découverte de ces lieux reste compatible avec la destination première des sites dédiés au recueillement.

Afin de compléter cette programmation, un appel à projets a été lancé. Ces animations seront susceptibles d'être organisées en lien avec les personnalités inhumées, notamment dans le domaine artistique.

Les structures souhaitant répondre à cet appel à projets pourront le faire jusqu'au 15 février 2018, en déposant leurs dossiers de demandes de subvention via le site paris.fr à la rubrique Association/SIMPA. Une fois leurs propositions étudiées, l'attribution des subventions respectives sera soumise à votre assemblée lors d'une prochaine séance du Conseil de Paris. La dépense globale correspondante est estimée à 7 000 euros.

**Mme PETIT**

Il y a un vote ; en effet, cette délibération prend acte que le conseil a bien été informé de cet appel à projets.

**M. AZIERE**

Il s'agit d'un appel à projets et en même temps d'un appel à subventions pour des projets d'animation dans des cimetières, en particulier dans le cimetière Montparnasse, qui occupe une place importante dans notre arrondissement.

La ville de Lyon pratique déjà ce genre d'animation, ainsi que d'autres villes ; l'appel à projets sert aussi à faire naître de la créativité. Je n'oublie pas que vous avez failli nous faire louer les Catacombes à Airbnb, ce à quoi nous nous étions opposés. Il va falloir être vigilant jusqu'au bout. Faisons confiance à la créativité ; je crois à la force de l'esprit, je suis donc sûr que nous aurons de bonnes nouvelles.

**Mme PETIT**

Je vous propose de voter.

---

## DÉLIBÉRATION N° 12

**2018 DEVE 38** Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 relatif au « Printemps des Cimetières»

**Mme Valérie MAUPAS rapporteure**

### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

---

#### **- Projet de délibération 2018 DEVE 24**

**Lancement d'un appel à projets ruchers dans les jardins et les cimetières-autorisation de signer les demandes d'autorisation d'urbanisme/ Budget participatif 2016 « + de nature en ville »**

*Rapporteure : Mme Valérie MAUPAS*

#### **Mme MAUPAS**

Il s'agit d'un autre appel à projets, pour des ruchers dans les jardins et les cimetières de la Ville, dans le cadre de la valorisation de la biodiversité. Le Conseil de Paris a fait de la biodiversité une Citoyenne d'Honneur de la Ville. Ce plan vise à recréer un milieu favorable aux espèces sauvages et contribue à leur retour et leur maintien dans la capitale.

Les insectes pollinisateurs, dont l'abeille domestique, participent pleinement à la biodiversité. En effet, la pollinisation est à l'origine de la diversité végétale et contribue ainsi au maintien de la vie sur notre planète.

La gestion écologique des espaces verts municipaux initiée en 2001, a contribué à ce que Paris devienne un territoire propice aux abeilles domestiques. On compte ainsi aujourd'hui 700 ruches à Paris.

Depuis 2014, la Municipalité a multiplié les actions en faveur des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages :

- En signant en 2015 la charte « Abeille, sentinelle de l'environnement » de l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF) ;
- En créant un événement annuel, la « Journée des abeilles et du miel » dans le cadre de l'événement Apidays ;
- En votant au Conseil de Paris des 29, 30 et 31 mars 2016 une stratégie « Ruches et pollinisateurs » qui vise à favoriser le développement de l'apiculture à Paris comme la présence de pollinisateurs sauvages ;
- En candidatant au nouveau label « APlcité » qui récompense les actions remarquables des villes en faveur des abeilles, et en obtenant en novembre 2016 la distinction « 3 abeilles », soit la plus haute qualification ;
- En adoptant au Conseil de Paris de la séance des 30, 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2017 une convention cadre pour faciliter l'installation de ruchers sur le domaine de la Ville et la création d'un visuel « Miel de Paris » ;
- En approuvant au Conseil de Paris de la séance des 20, 21 et 22 novembre 2017, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation d'hôtels à insectes dans les copropriétés et chez les bailleurs sociaux.

Dans la continuité des actions déjà entreprises, et dans le cadre de la mise en œuvre du projet « + de nature en ville », voté au budget participatif 2016, et qui prévoit notamment l'installation de ruchers, la Ville de Paris va lancer un appel à projets « ruchers » en direction des apicultrices et

apiculteurs sur 17 sites situés dans des espaces verts et des cimetières municipaux. Ainsi seront proposés aux apiculteurs les sites suivants, notamment dans le 14<sup>e</sup> :

- Square du Serment de Koufra, avenue Ernest Reyer et rue de la Légion étrangère ;
- Parc Montsouris, 2 rue Gazan ;
- Square Wyzynski, 54 rue Vercingétorix.

Ces sites ont été choisis, en lien étroit avec les mairies d'arrondissement, en tenant compte des ressources nectarifères disponibles, de l'installation connue de ruches à Paris et de la présence de nombreux pollinisateurs sauvages parties prenantes de la biodiversité.

Aussi il a été choisi d'implanter une cinquantaine de nouvelles ruches à travers cet appel à projets, soit 8 % du nombre de ruches actuellement estimé à Paris.

Cet appel à projets sera lancé mi-février 2018. Les apicultrices et apiculteurs auront jusqu'à la fin du mois de mars pour proposer leur projet. Puis un jury, associant les maires d'arrondissement, désignera le projet lauréat pour chaque site. Les apicultrices et apiculteurs lauréats signeront alors une convention d'occupation rédigée à partir de la convention cadre susmentionnée et pourront apposer le visuel « Miel de Paris » sur leurs pots de miel et supports de communication.

En parallèle, nous continuerons à développer des espaces dédiés aux pollinisateurs sauvages dans Paris, notamment dans les parcs et jardins. Les travaux sont estimés à 6 000 euros TTC par site, soit une enveloppe globale de 102 000 euros TTC.

Les dépenses d'investissement pour ces travaux d'aménagement seront imputées sur le projet « + de nature en ville » du budget participatif voté en 2016.

C'est pourquoi, je vous remercie de bien vouloir autoriser la Maire de Paris à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme en lien avec ces travaux.

#### **M. LIEBAULT**

Nous étions plusieurs à visiter il y a quelque temps les réservoirs d'eau potable de Montsouris ; quand nous avons posé la question de ce qu'il était possible de faire de la grande esplanade au-dessus des réservoirs, on nous a expliqué que les cultures maraîchères étaient impossibles en raison du risque de contamination de l'eau, mais qu'il était tout à fait possible d'y installer des ruches. Je voulais donc savoir si cette possibilité avait été étudiée dans l'appel à projets.

#### **M. CHERKI**

Je sais que cette délibération a fait sourire et il est vrai qu'au regard d'autres enjeux, elle peut paraître mineure, mais cette affaire d'abeilles est quand même importante. Je me rappelle qu'à l'Assemblée Nationale, les collègues députés qui étaient intervenus à ce sujet avaient eu le plus grand mal à faire évoluer la législation, compte tenu des résistances, notamment de la part du lobby d'un certain nombre de producteurs d'engrais chimiques. C'est un enjeu parce que la mise en danger des abeilles pose un risque sur l'ensemble de la chaîne, notamment sur la question de la biodiversité ; en effet, les abeilles jouent un rôle fondamental en matière de pollinisation.

Ce n'est pas tant le nombre de ruches qui seront installées qui importe, mais le signal politique qui est donné sur l'importance qu'une collectivité publique de la taille de Paris accorde à cette question, y compris en milieu urbain.

Cette délibération méritait d'être soulignée. Je ne suis pas spécialiste d'apiculture, mais pour avoir pu assister à l'engagement bénévole et associatif dans les ruches du 14<sup>e</sup> arrondissement, notamment dans la ZAC Alésia-Montsouris, il s'agit d'un lieu de socialisation très important, et un facteur de rapprochement des populations très important, notamment auprès des enfants. Cela a une très forte valeur pédagogique, qui produit un intérêt et un éveil de la même nature que celui qui se produit quand on installe des animaux dans la ville. Le 14<sup>e</sup> arrondissement est assez dynamique en la matière, avec de nombreuses associations qui produisent du miel de qualité. Il est très bien de faire cela avec un label et un appel à projets, tout en gardant cet esprit associatif, sans trop professionnaliser ces actions.

**Mme CARRERE-GEE**

Je trouve que la proposition sur Montsouris est judicieuse et mériterait d'être étudiée ; cela me semble plus évident que de mettre cela dans les squares.

Je ne suis pas spécialiste, mais je trouve que 6 000 euros par site (100 000 euros au total) pour installer des ruches est une somme élevée.

**Mme MAUPAS**

C'est pour tout Paris.

**Mme CARRERE-GEE**

Combien de ruches cela représente-t-il ?

**Mme PETIT**

Cela dépend des sites. Nous ferons passer les petites fiches techniques et les budgets correspondant.

**Mme CARRERE-GEE**

Cela veut-il dire que l'investissement est exclusivement pris en charge par la mairie, et que les apiculteurs ne dépensent rien ?

**Mme PETIT**

Non. Il s'agit de l'installation des premiers ruchers.

**Mme CARRERE-GEE**

Ce n'est pas très clair ; j'ai l'impression que personne n'en sait rien.

**Mme MAUPAS**

C'est une convention d'occupation, signée entre les apiculteurs et la Ville. La Ville doit procéder à des aménagements de sécurisation des ruches ; on ne peut installer comme ça des ruches dans des parcs et des jardins parisiens.

**Mme LEKIN**

Rassurez-vous, mon rire n'était pas du tout contraire au projet ; je suis très amatrice de miel et je connais l'importance des abeilles. Je demandais seulement s'il s'agissait d'abeilles domestiques. En effet, les abeilles sauvages peuvent avoir un effet dévastateur sur les domestiques.

**Mme BERTRAND**

Comme je suis la dernière qui intervient, je vais faire dans le consensus général (ce sera la première et la dernière fois), pour rebondir sur ce que disait Pascal Cherki, et répondre positivement à Nicolas Liebault et à Marie-Claire Carrère-Gée : j'ai reçu il y a peu la responsable du pôle environnement du réservoir Montsouris, qui est en train d'organiser un projet de ruchers, hors l'appel à projets, sur ses propres deniers. Il comprendra des ateliers pédagogiques avec l'ensemble des associations du 14<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme PETIT**

En plus du miel de la Cité Universitaire, du miel des toits de certains immeubles de la RIVP, du miel de Saint-Vincent de Paul, nous aurons le miel du réservoir.

**Mme CARRERE-GEE**

Nous allons nous abstenir ; nous sommes pour le principe, mais l'argent public est rare.

**Mme PETIT**

Je précise qu'il s'agit d'un projet du Budget Participatif.

Nous passons au vote.

---

### DÉLIBÉRATION N° 13

**2018 DEVE 24** Lancement d'un appel à projets ruchers dans les jardins et les cimetières-autorisation de signer les demandes d'autorisation d'urbanisme/ Budget participatif 2016 « + de nature en ville »

**Mme Valérie MAUPAS** rapporteure

### DÉLIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 28 dont 6 pouvoirs

Abstentions : 2 (Mme M-C CARRERE-GEE / M. P. VIRY) dont

---

#### - Projet de délibération 2018 DEVE 41

**Signature de la Charte Main Verte par l'Assemblée des Délégués des Comités de Résidents de la Cité Universitaire, pour la gestion du jardin partagé de la Cité Internationale Universitaire (14<sup>e</sup>)**

*Rapporteur : M. Florentin LETISSIER*

**M. LETISSIER**

Je rapporte la délibération d'Armand Renard, relative à la signature de la Charte Main Verte par l'Assemblée des Délégués des Comités de Résidents de la Cité Universitaire. Comme vous le savez, il existe un programme municipal, le programme Main Verte, dans lequel la Ville aménage des jardins partagés et encourage les initiatives pour en créer de nouveaux.

Les associations qui se voient confier la gestion et l'animation de ces jardins s'engagent à respecter les principes de la charte Main Verte en matière d'ouverture au public, d'animation et de gestion écologique.

Depuis 2015, il existe un jardin partagé à la Cité Internationale Universitaire, qui à la base, n'était pas en mesure d'entrer dans le réseau Main Verte, les étudiants n'étant pas en capacité à l'époque d'assumer l'intégralité des engagements liés à la charte. Je les avais rencontrés à cette occasion, et j'ai, dès lors, suivi le projet. Il remplit aujourd'hui toutes les conditions requises pour cette adhésion. Il est en effet à présent accessible au public, ouvert sur le quartier, des permanences y sont effectuées régulièrement, un affichage est tenu à jour et ses membres jardiniers sont très investis. Le jardin est ouvert plusieurs fois dans la semaine et une vingtaine d'événement par an y sont organisés.

Nous pouvons donc approuver la signature de la Charte Main Verte par l'Assemblée des Délégués des Comités de Résidents de la Cité Universitaire ». Ce projet crée beaucoup de lien entre des étudiants venant de nombreux pays.

**Mme PETIT**

Il s'agissait de la dernière délibération, mais nous avons des questions et quelques vœux.

Nous vous proposons une part de galette des rois ; ces trois galettes sont offertes par la boulangerie du 156 rue Raymond Losserand.

---

### DÉLIBÉRATION N° 14

**2018 DEVE 41** Signature de la Charte Main Verte par l'Assemblée des Délégués des Comités de Résidents de la Cité Universitaire, pour la gestion du jardin partagé de la Cité Internationale Universitaire (14<sup>e</sup>)

**M. Florentin LETISSIER rapporteur**

## **DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

---

\*\*\*\*\*

### **Question Orale à la Maire d'Arrondissement**

**Q14 2018 01** Posée par Eric Azière, conseiller de Paris, groupe UDI, relative à la brigade de lutte contre les incivilités

**M. AZIERE**

Comme vous le savez, depuis la fin de l'année dernière, la Ville de Paris dispose d'un contingent d'agents ASP, qui, grâce à la réforme adoptée sur le nouveau statut de Paris, ont été redéployés sur le terrain. Il leur est clairement assigné aujourd'hui par l'exécutif municipal une mission de lutte contre les incivilités et, en attendant que leurs missions soient plus amplement précisées, une mission de sécurité et de proximité : quelque chose qui ressemble à ce que le groupe centriste appelle de ses vœux depuis très longtemps à Paris, le début du commencement d'une police municipale.

Cette police municipale doit faire l'objet d'une montée en puissance et d'ajustements particuliers en ce qui concerne ses missions précises et en ce qui concerne l'organisation de cette brigade, son uniforme, son armement. Ce dernier sujet est important et nous accompagnerons l'exécutif sur cette réflexion.

Les premiers effets de la brigade, en ce qui concerne un certain nombre de quartiers du 14<sup>e</sup> se sont traduits par un mécontentement des commerçants qui ont été verbalisés par la Brigade de Lutte contre les Incivilités » de manière brutale, sans prévention, information ni conciliation préalables.

Il se dégage un sentiment d'injustice, d'incompréhension, voire de colère, par rapport à la multiplication des procès-verbaux.

Il ne m'a pas échappé que dans beaucoup de déclarations de la Maire de Paris, ce que nous avons imaginé comme une brigade de la sécurité du quotidien, de proximité, de lutte contre les incivilités, est très largement orienté vers une mission de préservation de l'espace public mais surtout d'encadrement en matière de propreté. Partant d'un principe que je trouve un peu contestable, le fait que Paris ne soit pas une ville sale mais une ville salie, la Maire de Paris considère que la meilleure façon d'assurer la propreté à Paris est de verbaliser tous ceux qui salissent. Cela va du jeteur de mégot au vandalisme du quotidien. En l'occurrence, dans cet étau sont pris les commerçants, qui ont beaucoup de mal à comprendre ce qui hier n'était pas verbalisé.

Si le seul bénéfice du déploiement de ces brigades d'incivilité est la verbalisation systématique des commerçants, je ne suis pas sûr que l'on obtienne un taux de satisfaction très grand.

J'aimerais savoir si vous êtes au courant de ces mouvements qui ont vu le jour chez les commerçants de notre arrondissement, si vous avez pris connaissance de ce problème et si vous comptez y répondre.

## Mme PETIT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, nous avons accueilli dans les équipes de la Ville, notamment au sein de la DPSP, pour la Brigade de Lutte contre les Incivilités, 1 193 agents, jusque-là placés sous la responsabilité du préfet de police. Ils sont tous formés progressivement ; ils arrivent à accompagner et à faire corps avec les agents qui appartenaient déjà à cette direction, et qui pouvaient déjà verbaliser les incivilités sur l'espace public.

Dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, parce que nous partageons ce que vous appelez une obligation de résultat en matière de propreté et de lutte contre les incivilités, nous n'avons pas attendu ce transfert de personnel au 1<sup>er</sup> janvier. Cette nouvelle Brigade de Lutte contre les Incivilités a été lancée au cours de l'année 2017 ; nous avons en effet vu une augmentation de 39 % des procès-verbaux dressés en 2017, en ce qui concerne les souillures et les incivilités sur l'espace public. Nous nous en félicitons. Autant nous pouvons encore mieux faire sur les actions de propreté (tout ceci va faire l'objet d'un débat lors du Conseil de Paris), autant je pense que tous les Parisiens et tous ceux qui passent à Paris, qui empruntent ses trottoirs et ses routes, doivent savoir qu'ils peuvent à tout moment être verbalisés, quand ils jettent un mégot par terre, quand ils déposent un encombrant, quand ils jettent un papier par terre, quand ils laissent leur chien faire ce qu'il veut sur le trottoir. Étant fumeuse, il ne me vient plus jamais à l'idée de jeter un mégot sur le trottoir, alors que nous sommes nombreux à l'avoir fait pendant de nombreuses années.

Aujourd'hui, le changement de mentalité passera, j'en suis certaine, par une verbalisation de ces incivilités, et par la capacité à organiser le regard de la puissance publique sur l'ensemble des personnes qui fréquentent nos rues parisiennes.

Cette verbalisation a abouti à 4 354 PV :

- Jets de mégot. Il n'est pas très compliqué de savoir à quels endroits sanctionner, sachant que cette sanction aboutit à de la prévention ; en effet, le mot passe très vite auprès des usagers des bars ou encore à la sortie de la gare Montparnasse (à la demande des riverains et des habitants de la rue du Commandant Mouchotte) ;
- Dépôts sur la voie publique et vente à la sauvette ; l'accent a été mis sur le quartier Pernety (pour les dépôts sauvages), et sur le quartier de la Porte d'Orléans (pour les ventes à la sauvette, les encombrants, les jets de toutes sortes de choses sur l'espace public).

J'ai été interpellée, toujours de manière bienveillante, par des représentants de quartiers ou d'associations de commerçants, pour un commerçant, qui se plaignait d'une verbalisation intempestive et répétée des services de la Ville. Je ne sais pas si vous parliez des mêmes commerces, Monsieur Azière : il s'agissait du carrefour de la rue Niepce. Nous avons eu d'autres soucis de ce type pour d'autres enseignes de l'arrondissement, comme le G20 situé rue de Gergovie, qui pollue la vie du quartier tous les jours de l'année. Il faut donc leur faire comprendre qu'il n'est pas possible gérer n'importe comment son matériel, sa sortie des déchets, son magasin, ou la pose d'outils publicitaires ici ou là sur le trottoir (comme si n'importe qui pouvait faire de la publicité n'importe comment sur l'espace public). On passe, on repasse, puis on verbalise. Nous avons eu le même combat par rapport au LIDL de la Porte d'Orléans, qui faisait n'importe quoi au moment de ses livraisons, de la sortie de ses déchets, ou pour la publicité de son magasin.

Nous avons une écoute très attentive ; c'est ce que nous avons fait rue Daguerre (où nous accompagnons un certain nombre de transformations), rue Raymond Losserand, ou place Moro-Giafferi. Cependant, les commerçants ne sont pas exemptés de sanction parce qu'ils sont commerçants, s'ils ne respectent pas leur droit de terrasse, ou quand ils contreviennent à un certain nombre de règles. Il n'y a pas eu de déferlante contre les commerçants, absolument pas, mais quand ils contreviennent à la réglementation, ils sont verbalisés.

La grande priorité en termes de verbalisation, les chiffres le montrent, va envers les mégots, les dépôts sauvages et les ventes à la sauvette.

Pour que cette brigade montre tous ses effets, dans les quartiers où nous connaissons le plus de difficultés, nous allons mettre en place avec mon adjointe Sylvie Lekin et d'autres adjoints concernés, des micro-comités de quartier, où nous réunirons l'ensemble des bailleurs, des copropriétés, des directions de la Ville. Nous ferons un point tous les mois, jusqu'à ce que les problèmes soient résolus. Cela concernera la place Louise Losserand, la place Ambroise Croizat, le quartier de la Sibelle, et le quartier Pernety.

## **M. AZIERE**

Pouvez-vous nous transmettre les statistiques des premières actions de la brigade de lutte contre les incivilités ? Cela nous permettrait d'être autant de relais sur le terrain.

\*\*\*\*\*

## **Vœux**

### **V14 2018 01 Vœu présenté par le Conseil de Quartier Jean Moulin-Porte d'Orléans relatif à la Traverse Bièvre-Montsouris**

#### **M. DURAND**

Le feuillet de la Traverse Bièvre-Montsouris continue. Beaucoup de choses ont été dites à ce sujet : à quel point le service est complémentaire de l'offre de transport en commun dit « lourd », que l'utilisation de navettes électriques contribue grandement à l'amélioration de la qualité de l'air dans le quartier, que sa fréquentation est en constante augmentation, et qu'il assure un service public majeur pour les personnes à mobilité réduite et les seniors, qui représentent 55 % de ses usagers.

Pourtant, la Ville de Paris ne s'engage pas suffisamment sur le maintien de ce service ; en novembre, le Conseil de Paris a simplement émis le vœu que la concertation se poursuive, notamment sur l'amplitude horaire, la fréquence, l'itinéraire et les conditions d'attente aux points d'arrêts.

Par ce vœu que nous présentons en tant que Conseil de quartier, nous souhaitons que la mairie du 14<sup>e</sup> poursuive dans cette voie de la concertation, mais qu'elle s'engage également à demander le maintien de la Traverse. Nous voulons également attirer l'attention sur la mauvaise signalisation de ce bus, notamment dans les services numériques de la RATP et du STIF. Cette particularité, et l'absence d'une numérotation explicite, contribuent à en faire un bus qui est une sorte d'exception, ce qui ne lui permet pas de rencontrer tout son public d'utilisateurs potentiels.

À l'heure où nous entendons parler d'une ville-monde et que des sommes pharaoniques sont dépensées pour une candidature et l'organisation des JO de 2024, à l'heure où nous entendons parler d'une smart-city, avec toujours plus d'écrans lumineux, une ville toujours plus connectée, nous pensons que la Ville de Paris ne doit pas oublier de considérer l'ensemble de ses habitants. En 2040, les plus de 60 ans représenteront un quart de la population parisienne, c'est ce que dit le schéma senior 2017-2021, document-cadre qui a été voté à l'unanimité du Conseil de Paris, qui rappelle d'ailleurs l'importance de ces bus pour les personnes âgées.

Nous souhaitons donc défendre ce moyen de transport, adapté pour ces personnes, pour que cette ville-monde, cette smart-city, soit également inclusive.

#### **Mme PETIT**

Pour la prochaine fois, il serait bon de s'en tenir au vœu voté par le Conseil de quartier, qui ne parlait pas de JO, de ville-monde ou de smart-city.

Je passerai la parole à Sylvie Lekin, qui a une proposition d'amendement, au nom de la majorité municipale. D'autres élus souhaitent-ils prendre la parole ?

#### **M. LESAIN**

Aucune surprise nous concernant, d'autant plus que j'étais présent lorsque ce vœu a été adopté à l'unanimité en Conseil de quartier. Nous voterons en faveur de ce vœu et nous confirmons tout ce que nous disons depuis un moment dans cette enceinte : nous souhaitons le maintien de la Traverse, dans les mêmes conditions de régularité et de jours de passage qu'aujourd'hui, ce service ayant fait ses preuves auprès des usagers.

#### **Mme CARRERE-GEE**

Nous demandons nous aussi depuis longtemps le maintien de ce service et une meilleure diffusion de l'information ; il n'est pas interdit de faire de la publicité. Nous voterons en faveur de ce vœu, bien évidemment.

#### **Mme LEKIN**

Comme je l'ai dit au Conseil de quartier Jean Moulin-Porte d'Orléans, je voudrais amender ce vœu. Avant de décliner cet amendement, je voudrais lire un texte au nom de la majorité municipale : « *Les élus de la majorité municipale expriment un attachement très vif au service de la Traverse. Nous souhaitons assurer sa pérennité dans la mesure où la traverse Bièvre-Montsouris constitue aujourd'hui une offre de transport de proximité accessible au plus grand nombre, dont les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Nous exprimons par ailleurs notre reconnaissance au Conseil de quartier Jean Moulin-Porte d'Orléans qui exprime le même attachement que nous à ce service, et par le vœu qu'il nous a communiqué ce soir. Je ne veux pas oublier non plus le Conseil de quartier Montsouris-Dareau qui a fait un travail extraordinaire avec les conseils de quartier du 13<sup>e</sup> arrondissement, ainsi que Mouton-Duvernet. Nous souhaitons amender ce vœu afin de solliciter une contribution financière d'Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des transports de la région Île-de-France. En effet, Île-de-France Mobilités a délégué à la Ville de Paris les compétences d'autorité organisatrice des transports, à dater du 1<sup>er</sup> avril 2009, pour toutes les traverses existantes et à venir. Or, dans un souci de cohérence, et afin de garantir la pérennité des traverses, il serait souhaitable qu'Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des transports de la région Île-de-France, assume ce service. Cela serait d'autant plus cohérent que la Ville de Paris contribue chaque année à hauteur de 30 % (pour plus de 350 M€), au budget d'Île-de-France Mobilités. »*

Voici l'amendement que je propose au vœu du Conseil de quartier Jean Moulin-Porte d'Orléans :

Considérant qu'Île-de-France Mobilités a délégué à la Ville de Paris les compétences d'autorité organisatrice des transports à dater du 1<sup>er</sup> avril 2009, pour toutes les traverses existantes et à venir ;

Considérant que la ville de Paris contribue à hauteur de 30 % du budget d'Île-de-France Mobilités ;

Considérant que le financement des traverses n'est assuré que par la Ville de Paris et la RATP ;

Le Conseil de quartier Jean Moulin-Porte d'Orléans émet le vœu :

- qu'Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des transports de la région Île-de-France, contribue au financement du service public des traverses, afin d'assurer la pérennité du service ;
- qu'Île-de-France Mobilités détienne la compétence d'autorité organisatrice des transports pour toutes les traverses.

#### **Mme PETIT**

Sachant que nous maintenons les points du vœu.

#### **M. LESAIN**

Ce que vous venez de faire, c'est-à-dire proposer un amendement et transformer totalement le vœu présenté par un Conseil de quartier, pour en faire un nouveau vœu, qui correspond à une volonté de la municipalité, ne correspond absolument pas à ce que demande le Conseil de quartier.

Je vous propose la formule suivante : ce soir, nous nous prononçons sur le vœu du Conseil de quartier. Si la majorité municipale souhaite proposer un vœu pour se défaire complètement sur la Région Île-de-France, elle pourra le faire dans les délais qui sont prévus, lors du prochain conseil d'arrondissement.

#### **Mme LEKIN**

Il n'est pas du tout question de passer outre le vœu du Conseil de quartier Porte d'Orléans. Ce n'est qu'un ajout au souhait du Conseil de quartier. Les 5 premiers alinéas restent et il est rajouté 2 autres points. Ainsi, le vœu consisterait à ce que :

- ✓ le service de la Traverse Bièvre-Montsouris soit maintenu
- ✓ un effort soit fait pour promouvoir cette ligne, notamment en ce qui concerne sa signalisation (système SIEL aux arrêts, numérotation claire)

- ✓ soit demandé à la RATP un référencement semblable aux bus "classiques", en particulier dans les services numériques (applications RATP et Via Navigo, sites internet, etc.)
- ✓ une concertation sur l'avenir de la Traverse soit poursuivie avec la Mairie du 14e et avec les Conseils de Quartier, notamment sur les modalités d'existence de ce service (trajet, fréquence, plage horaire, plage calendaire)
- ✓ Ile de France Mobilités, autorité organisatrice des transports de la région Ile-de-France, contribue au financement du service public des Traverses, afin d'assurer la pérennité du service
- ✓ Ile de France Mobilités détient la compétence d'autorité organisatrice des transports pour toutes les Traverses

**Mme PETIT**

Je précise que nous avons déjà amendé, approuvé ou rejeté des vœux soumis au vote du conseil d'arrondissement. Nous ne sommes pas une caisse d'enregistrement des vœux présentés par les conseils de quartier.

**M. LESAIN**

On peut aussi changer tous les mots du vœu, mais cela n'a plus de sens.

**Mme PETIT**

Chaque Conseil de quartier a la possibilité de voter et de s'exprimer sur des sujets. Nous nous sommes engagés à les inscrire automatiquement à l'ordre du jour des conseils d'arrondissement, mais nous pouvons avoir un débat. Chacun assume ses positions sur les sujets. Il nous est déjà arrivé d'amender, voire de rejeter des vœux. Je vous renvoie à notre dernier conseil d'arrondissement. Je ne vais pas voter quelque chose pour lequel je suis contre.

En l'occurrence, il ne s'agit pas de cela, il s'agit de proposer un amendement, en posant la question de la responsabilité sur le financement à Île-de-France Mobilités.

**Mme CARRERE-GEE**

Sans même parler de l'essentiel, qui est un détournement de procédure...

**Mme PETIT**

Vous exagérez !

**Mme CARRERE-GEE**

Non, je n'exagère pas. Jamais, Madame la Maire, vous le savez très bien.

Oui, c'est un détournement de procédure. Si vous considérez que l'on peut examiner de droit les vœux adoptés en Conseil de quartier, ils sont pris ou sont rejetés. Nous, élus, avons toute liberté de présenter des vœux sur un sujet connexe ou identique à celui d'un Conseil de quartier (nous ne sommes pas obligés d'être d'accord avec un Conseil de quartier), mais on ne doit pas amender un texte d'un Conseil de quartier. Cela n'a aucun sens.

**Mme GUY-DUBOIS**

Cela a déjà été fait.

**Mme CARRERE-GEE**

Ce n'est pas un argument.

**Mme PETIT**

Je propose que chacun fasse sa proposition.

**Mme CARRERE-GEE**

Nous demandons à voter sur le vœu du Conseil de quartier. Si cela ne va pas dans notre sens, nous soumettrons la décision du conseil d'arrondissement au contrôle de légalité ; il n'est pas possible qu'il soit juridiquement valable d'adopter un vœu qui dit que le Conseil de quartier demande quelque chose, alors que le Conseil de quartier ne l'a pas demandé.

**M. LESAIN**

Je fais un rappel au règlement : le règlement prévoit bien que puissent être débattus les vœux, ainsi que des amendements ou des contre-projets. Ce que vous êtes en train de faire s'appelle un contre-projet, et non un amendement.

Je vous propose de voter sur le projet de vœu, puis, si vous le souhaitez, sur votre contre-projet. Ce contre-projet ne peut se prévaloir d'être un vœu d'un Conseil de quartier.

**Mme PETIT**

Ce qui est amusant, c'est que ce qui vaut ce soir ne valait pas quand nous avons proposé un amendement suite au dernier vœu du Conseil de quartier Pernety. (Nous sommes en janvier 2018 ; cela promet une année formidable).

**M. LESAIN**

Dans quelle mesure ce vœu avait-il été modifié ? Celui-ci est totalement modifié, puisque l'on y incorpore des éléments qui n'étaient absolument pas dans le vœu initial.

**Mme PETIT**

Je vous propose de finir d'exposer votre position de vote, mais évitez de couper la parole. Nous passerons ensuite au déroulement des votes. Je suis prête à voter les deux : le vœu du Conseil de quartier, et le vœu amendé.

**M. LESAIN**

Cela s'appelle donc un contre-projet.

**Mme PETIT**

Lors des prochains conseils d'arrondissement, ne dites pas que lorsqu'un vœu est déposé par un Conseil de quartier, nous sommes obligés de le voter en l'état, et qu'il s'agit, sinon, d'un détournement contraire à la Constitution.

**Mme CARRERE-GEE**

La Constitution n'est pas en cause, mais seulement la légalité.

**Mme PETIT**

Vous avez parlé du contrôle de légalité.

**Mme CARRERE-GEE**

Le contrôle de légalité, ce n'est pas la Constitution. Le contrôle de constitutionnalité, c'est le conseil constitutionnel ; on ne peut pas dire n'importe quoi.

**Mme PETIT**

Quand on n'a rien à dire sur le fond...

**M. LESAIN**

On fait un amendement, quand on n'a rien à dire sur le fond.

**Mme LEKIN**

Cet amendement est un rajout au vœu du Conseil de quartier.

**M. LESAIN**

Tu ne peux pas penser ça.

**Mme PETIT**

Je vous propose de voter le vœu du Conseil de quartier tel qu'il est. Et je dépose un amendement, qui deviendra le vœu du conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement, s'il y a une majorité.

**M. MERCIER**

Ne peut-on pas d'abord voter l'amendement proposé au conseil d'arrondissement, et, une fois cet amendement accepté ou rejeté, l'intégrer au vœu ainsi amendé ? Cela n'empêche pas un vote sur le vœu lui-même. Le fait que le conseil d'arrondissement souhaite amender ce vœu est logique, dans une démocratie.

**Mme PETIT**

Nous votons donc sur l'amendement proposé par Sylvie Lekin.

**Mme CARRERE-GEE**

Ce n'est pas ce que vous avez dit.

**Mme PETIT**

Je peux le faire dans les deux sens, peu importe.

**M. AZIERE**

Peut-on connaître l'avis du Conseil de quartier sur l'amendement proposé ?

**M. DURAND**

Je ne suis pas apte à me prononcer sur l'avis du Conseil de quartier ; je peux simplement vous dire que ce qui nous importe est que le service soit maintenu. La méthode de financement ne nous importe pas. Cependant, si la formulation amendée laisse sous-entendre que l'absence de financement par Île-de-France Mobilités ne vous engagerait pas à maintenir la Traverse, cela ne convient plus. Je ne peux m'exprimer davantage.

**Mme PETIT**

Qui est contre l'amendement déposé par Sylvie Lekin au nom de la majorité municipale ? Qui s'abstient ? L'amendement est accepté.

**M. LESAIN**

Je sou mets un amendement.

**Mme PETIT**

Monsieur Lesain !

Je mets au vote le vœu ainsi amendé. Le vœu ainsi amendé est donc adopté.

Je mets maintenant aux voix le vœu initial du Conseil de quartier.

**Mme CARRERE-GEE**

Quel était l'amendement ?

**Mme PETIT**

Cela devient un vœu du conseil d'arrondissement.

**Mme CARRERE-GEE**

L'amendement ne transformait pas tous les termes « conseil de quartier » en « conseil d'arrondissement ». Ce qui a été voté n'est pas ce que vous dites.

**Mme PETIT**

Je suis d'accord, mais vous n'êtes pas obligée de hurler dans le micro.

**Mme CARRERE-GEE**

Ce qui a été voté est : «Le conseil de quartier... ».

**Mme PETIT**

En effet, cela devient un vœu du conseil d'arrondissement.

**Mme CARRERE-GEE**

Ce n'est pas la proposition qui a été soumise par Mme Lekin.

**M. LESAIN**

Madame Petit, je souhaite faire un rappel au règlement : « *Il n'est débattu en séance du conseil d'arrondissement que les seuls projets de vœux portés sur l'ordre du jour du conseil d'arrondissement.* »

Vous venez de faire voter deux vœux ; or seul un vœu était inscrit.

**M. MERCIER**

Madame la Maire, je crois que vous avez accepté de faire deux votes, c'est-à-dire de proposer deux textes au Conseil de Paris. Les conseillers de Paris vont déposer ces textes au Conseil de Paris dans deux semaines. C'est un grand geste démocratique. En effet, comme je le disais, nous nous prononçons sur un amendement, et si l'amendement est adopté, le texte part avec l'amendement au Conseil de Paris. Là, deux textes vont partir.

Question subsidiaire : qui présente quel texte ? Ce sont souvent Madame la Maire, M. Cherki, ou mes collègues, qui présentent ces vœux au Conseil de Paris. Nous sommes là pour défendre ce que la population conçoit et élabore avec nous démocratiquement, que ce soit amendé ou non.

Nous avons deux textes, que nous porterons. Je vous invite à regarder au Conseil de Paris qui se trouve en tribune et qui défend ces textes. Vous verrez où est la démocratie.

**M. AZIERE**

Je vous conseille de bien regarder, car je vous signale que l'opposition siège au Conseil de Paris (et l'opposition du 14<sup>e</sup> également) ; vous aurez peut-être une énorme surprise en découvrant un orateur de l'opposition.

**M. CHERKI**

Voire un porteur de vœu !

---

**DÉLIBÉRATION N° 15**

**V14 2018 01 Vœu présenté par le Conseil de quartier Jean Moulin Porte d'Orléans relatif à la Traverse Bièvre-Montsouris.**

**Amendement proposé par Carine Petit et les élus de la majorité municipale relatif à la Traverse Bièvre-Montsouris.**

Article 1 : après discussion, l'amendement est adopté à la majorité.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 23 dont 5 pouvoirs

Contre : 7 (LR / UDI-Modem/ Mme M-C CARRERE-GEE / M. P. VIRY) dont 1 pouvoir

Abstention : 1(M L. MERCIER) dont 0 pouvoir

Article 2 : après discussion, le vœu amendé est adopté à la majorité.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 29 dont 6 pouvoirs

Abstention : 1(M L. MERCIER) dont 0 pouvoir

**V14 2018 02 Vœu déposé par les élus du groupe communiste relatif à la situation dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**

**M. LIEBAULT**

Considérant la définition donnée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour qui « la santé est un état de bien-être complet physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » ;

Considérant que le rapport rendu le 13 septembre 2017 par la mission parlementaire conduite par la députée Monique Eborra relève une « maltraitance institutionnelle » au sein de nombreux EHPAD du fait de l'insuffisance des effectifs ;

Considérant que, du fait de la surcharge de travail du personnel des EHPAD, les arrêts maladie, l'absentéisme et les démissions s'y multiplient, sur fond de pathologies souvent invalidantes ;

Considérant que le ratio d'encadrement moyen au sein des EHPAD est actuellement de 0,55, alors que le Plan Solidarité Grand Age (PSGA) préconisait en 2006 la nécessité d'une proportion d'un salarié pour un résident à l'horizon 2012 ;

Considérant l'impact catastrophique de la réforme tarifaire entérinée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 26 décembre 2015 qui va se traduire par des suppressions massives de postes, à quoi s'ajoute la suppression des contrats aidés ;

Considérant que la juste reconnaissance des qualifications des salariés passe par la revalorisation des salaires, alors que des gestionnaires privés distribuent des dividendes importants à leurs actionnaires ;

Considérant le reste à charge souvent énorme que doivent acquitter les résidents et leurs familles, du fait de l'insuffisance des dotations publiques ;

Considérant les propos de la Ministre de la santé pour qui les difficultés des EHPAD seraient dues à «un problème de management » ;

Considérant l'appel à la grève dans les EHPAD lancé pour le mardi 30 janvier 2018 par les Fédérations syndicales FO des services publics et de santé, CGT santé et action sociale, CGT des services publics, CFDT santé/sociaux, UNSA santé/sociaux et CFTC santé/sociaux ;

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement :

Soutient l'appel à la grève lancé par les fédérations syndicales pour le mardi 30 janvier 2018 ;

Appelle le gouvernement français à proposer :

- D'appliquer le principe d'un agent ou un salarié par résident ;
- De remettre à plat la réforme de la tarification prévue par la loi du 28 décembre 2015 ;
- De maintenir tous les effectifs des EHPAD, y compris les contrats aidés qui doivent être intégrés et sécurisés ;
- D'améliorer les rémunérations, les perspectives professionnelles et de carrières, dans le cadre du Statut et des conventions collectives nationales ;
- De recevoir les signataires de l'appel commun à la grève (deux lettres envoyées par les fédérations syndicales demandant à être reçues par le gouvernement n'ont jamais donné lieu à un rendez-vous).

**Mme CHEVALLIER**

Je ne comprends pas en quoi ce genre de vœu concerne le conseil d'arrondissement.

**Mme CARRERE-GEE**

Je suis très sensible à la problématique évoquée par ce vœu ; en effet, il y a du retard dans la mise en œuvre des engagements, et la situation de nombreux personnels d'EHPAD est très difficile. Cependant, nous ne voterons pas ce vœu car ce n'est pas notre rôle que de soutenir des mouvements de grève. Par ailleurs, nous ne sommes pas entièrement d'accord avec tout ce qui est dit dans le vœu, qui a toutefois le mérite de soulever une problématique qui nous concerne.

**Mme AUFFRET**

En effet, ce vœu est un appel littéral à la grève ; est-ce un sujet d'intérêt collectif ou local ? Cela concerne assez directement les EHPAD du 14<sup>e</sup> arrondissement. Avec ce nouveau financement, aucun EHPAD ne pourra survivre financièrement. Nous sommes en train de travailler à faire en sorte que les EHPAD s'adaptent au virage ambulatoire et puissent accueillir des personnes moins âgées.

Nous construisons patiemment tout un travail, où nous réfléchissons comment faire pour que le virage soit plus volontaire de la part des personnes qui vont en EHPAD. Nous nous posons de nombreuses questions, mais parallèlement à cela, le fait que le financement rende structurellement les établissements déficitaires rend difficile le travail des élus municipaux, avec les organisations, les médecins, les associations, pour accompagner ce virage ambulatoire.

On ne peut pas dire que cela ne concerne pas le conseil d'arrondissement ; il est contradictoire de faire travailler des dizaines de personnes qui ont autre chose à faire que des réunions avec l'élu à la santé, et avoir un financement qui ne permet pas de faire durer l'EHPAD jusqu'à la fin de l'année.

**M. LIEBAULT**

Quand un phénomène aussi grave intervient, on ne peut pas faire comme si nous n'étions pas concernés dans le 14<sup>e</sup>. L'impact est direct sur les EHPAD du 14<sup>e</sup>. Le 14<sup>e</sup> n'est pas hors-sol de ce point de vue. Nous avons aussi à nous prononcer sur un certain nombre de phénomènes qui ont des conséquences dans notre arrondissement, même si l'origine ne vient pas d'une décision de la Ville de Paris elle-même.

Voici un chiffre parlant : pour les EHPAD à gestion publique, on parle de 200 M€ de pertes financières par an. On parle aussi d'EHPAD où le taux d'encadrement baisse de manière drastique. Un problème qui existait précédemment va s'aggraver dans l'avenir. Nous avons tous en tête des soignants dans des EHPAD qui n'ont pas les moyens d'apporter leurs soins aux résidents, et qui les orientent vers les urgences d'hôpitaux, où l'on retrouve des personnes âgées dépendantes sur des brancards au milieu des couloirs.

Nous devons consacrer une attention particulière à nos anciens. Quand il se passe quelque chose de cette ampleur, le conseil d'arrondissement ne peut pas faire comme si cela n'existait pas.

**Mme PETIT**

Je sou mets au vote ce vœu.

---

**DÉLIBÉRATION N° 16**

## V14 2018 02 Vœu déposé par les élus du groupe communiste relatif à la situation dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Article unique : après discussion, le vœu est adopté à la majorité.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 23 dont 5 pouvoirs

Abstentions : 2 (Mme M-C CARRERE-GEE / M. P. VIRY)

Ne prennent pas part au vote : 5 (LR / UDI - Modem) dont 1 pouvoir

---

## V14 2018 03 Vœu déposé par le groupe UDI-Modem relatif au déploiement du nouveau Vélib'

### M. AZIERE

Je voulais vous parler de quelque chose que vous connaissez tous, le service de location de vélos Vélib', un service qui fonctionnait plutôt bien depuis dix ans, et que l'on considérait comme une réussite de la municipalité.

En raison du changement de prestataire, avec la phase de transition prévue initialement pour durer six mois (depuis le début du mois d'octobre), des travaux ont été engagés pour substituer le matériel du nouveau prestataire à celui de l'ancien prestataire. C'est la catastrophe : entre octobre et maintenant, le service a été totalement perturbé, le nombre de stations diminuant comme peau de chagrin. Début janvier 2018, au moment du basculement vers le nouvel opérateur, 50 % des stations étaient censées être opérationnelles ; or, seules 8 à 15 % le sont. Tout ceci est pathétique, je pense que tout le monde partage cet avis.

Je vous remercie, car vous avez adopté il y a quelque temps un vœu qui prévoyait une compensation pour les 300 000 abonnés Vélib', qui se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité, malgré leur abonnement entièrement payé, de bénéficier de ce service. Si vous ne nous aviez pas soutenus dans ce conseil d'arrondissement pour voter le principe de cette compensation, c'eût été moins pédagogique.

Grâce à la prise conscience des autorités municipales, du syndicat métropolitain Vélib', de madame Baratti-Elbaz, qui, je crois, est une bonne présidente de ce syndicat, le principe de compensation a fini par être admis. Une réunion aura lieu demain matin à 11h00 avec l'ensemble des acteurs de ce service public.

Cependant, même si le principe de la compensation a été admis, cette compensation reste marginale par rapport au préjudice subi par les abonnés. Madame Baratti-Elbaz a indiqué, comme prévu par le contrat, que le nouveau prestataire subirait des pénalités financières sur les retards qui deviennent inadmissibles. Nous souhaitons que ces pénalités financières servent immédiatement à conforter le principe de compensation des abonnements.

À travers ce vœu, nous demandons une prolongation gratuite de six mois de l'abonnement de l'ensemble des abonnés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et pour les nouveaux abonnés, une prolongation de la remise de 50 % sur les mensualités d'avril et des mois suivants jusqu'à ce que le service soit totalement opérationnel. Étant donnée la lenteur à laquelle le nouveau service Vélib' se remet péniblement sur pied, il est à craindre que ces délais soient pertinents.

### Mme PETIT

Y a-t-il des interventions ?

### Mme CARRERE-GEE

Nous donnons notre entier soutien à ce vœu.

### Mme LEKIN

Je ne vais pas nier un cafouillage certain, en particulier les trois derniers mois de l'année 2017 ; le retard est important. Je pense que tout le monde en a pris conscience ; en effet, le 19 janvier, une offre de remboursement total de l'abonnement de janvier a été annoncée. Si le service continue à

être lent, d'autres mesures vont être prises. La Ville va appliquer à l'entreprise des pénalités de retard, qui pourront aider à rembourser un peu mieux les abonnements, que ce soient les anciens ou les nouveaux.

Certes, ces problèmes sont ennuyeux, mais si la Ville avait poursuivi avec Decaux, il aurait pu lui être reproché de ne pas changer de partenaire. Elle a choisi une jeune entreprise. Cela ne se fait pas tout seul, d'autant plus que des vélos électriques s'ajoutent aux vélos classiques. Les travaux sont donc, en effet, un peu lents.

Je pense que désormais, tout le monde a pris conscience de l'urgence de faire avancer les travaux. Le premier trimestre de l'année 2018 sera beaucoup plus prolifique sur le nombre de stations que ne l'a été le dernier trimestre, d'autant plus qu'au dernier trimestre, se posait un autre problème : le nouveau prestataire n'avait pas le droit de mettre en activité ses vélos avant le 1<sup>er</sup> janvier. Il aurait dû ne rester que le pourcentage de Vélib' Decaux en circulation.

**Mme PETIT**

La dernière fois, où l'on avait vu que les difficultés allaient arriver, le principe de compensation avait été clairement posé par le Conseil de Paris et par les élus parisiens pour tout le processus, à savoir jusqu'au retour du service complet. Ce principe de compensation est acté et enclenché ; il est suivi au fur et à mesure de la mise en route du nouveau service Vélib'. Ces suivis, jour après jour, semaine après semaine, sont nécessaires, afin que le nouveau prestataire mette les bouchées doubles, voire triples, par rapport à la réponse aux usagers concernant l'arrêt du service et la mise en route des stations, qui n'est pas satisfaisante, même après les dernières demandes du syndicat et de la Ville de Paris.

La Maire de Paris, mais également le syndicat, examinent au fur et à mesure, au regard des pénalités appliquées, les compensations qu'ils peuvent accorder et voter en faveur des usagers.

Je ne voterai pas ce vœu mais nous sommes très impliqués. Je pense que tous les élus le sont, quelle que soit leur couleur politique. C'est la première fois que ce service va se mettre en place à l'échelle métropolitaine. Nous suivrons les pénalités, les compensations, et la remise en route pour un retour à un service normal. D'ici 15 jours, nous examinerons ces points en Conseil de Paris au regard des dernières annonces de la présidente du syndicat et de la Maire de Paris.

Passons au vote.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 17**

**V14 2018 03 Vœu déposé par le groupe UDI-Modem relatif au déploiement du nouveau Vélib'**

Article unique : après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 7 (LR / UDI-Modem/ Mme M-C CARRERE-GEE / M. P. VIRY) dont 1 pouvoir

Contre : 23 (PS/EELV/PC-FG/PRG) dont 5 pouvoirs

---

**Mme PETIT**

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

***La séance est levée à 22h36.***